



Conseil économique
et social

Distr.
LIMITEE

E/CONF.74/L.21
25 August 1982

FRANCAIS SEULEMENT

QUATRIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR
LA NORMALISATION DES NOMS GEOGRAPHIQUES
Genève, 24 août-14 septembre 1982
Point 5(e) de l'ordre du jour*

NORMALISATION NATIONALE: PRINCIPES DE TOPONYMIE

Guide de Toponymie - France

Document présenté par la France

* E/CONF.74/1

Institut Géographique National
FRANCE
Commission de toponymie

GUIDE DE TOPONYMIE CARTOGRAPHIQUE

Juillet 1982

Paris, le 1^{er} juin 1982

Ce Guide de Toponymie Cartographique a été établi par la commission de toponymie de l'Institut Géographique National afin de faciliter la bonne compréhension des noms portés sur les cartes et plus particulièrement sur la carte topographique au 1 : 25 000.

Cet objectif ambitieux ne saurait être atteint pleinement dans les quelques pages que comporte l'ouvrage tant est vaste un sujet qui touche à des domaines aussi différents que la cartographie et l'onomastique, à des domaines aussi vastes que l'histoire et la linguistique.

Le lecteur aura donc immédiatement compris qu'il ne s'agit que d'un texte abrégé aussi bien pour ce qui concerne l'exposé des questions traitées que pour ce qui concerne les sujets eux-mêmes dont on s'est limité volontairement aux principaux. Dans un travail ultérieur la commission publiera les glossaires qui, pour l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse et le flamand s'efforceront de donner le correspondant français des mots utilisés le plus souvent en toponymie.

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à Monsieur RICHERT, Professeur honoraire, qui a bien voulu rédiger le chapitre relatif à l'alsacien ainsi qu'à Monsieur HENNART et Monsieur VERSCHAVE du Comité Flamand de France qui ont rédigé le chapitre relatif au flamand.

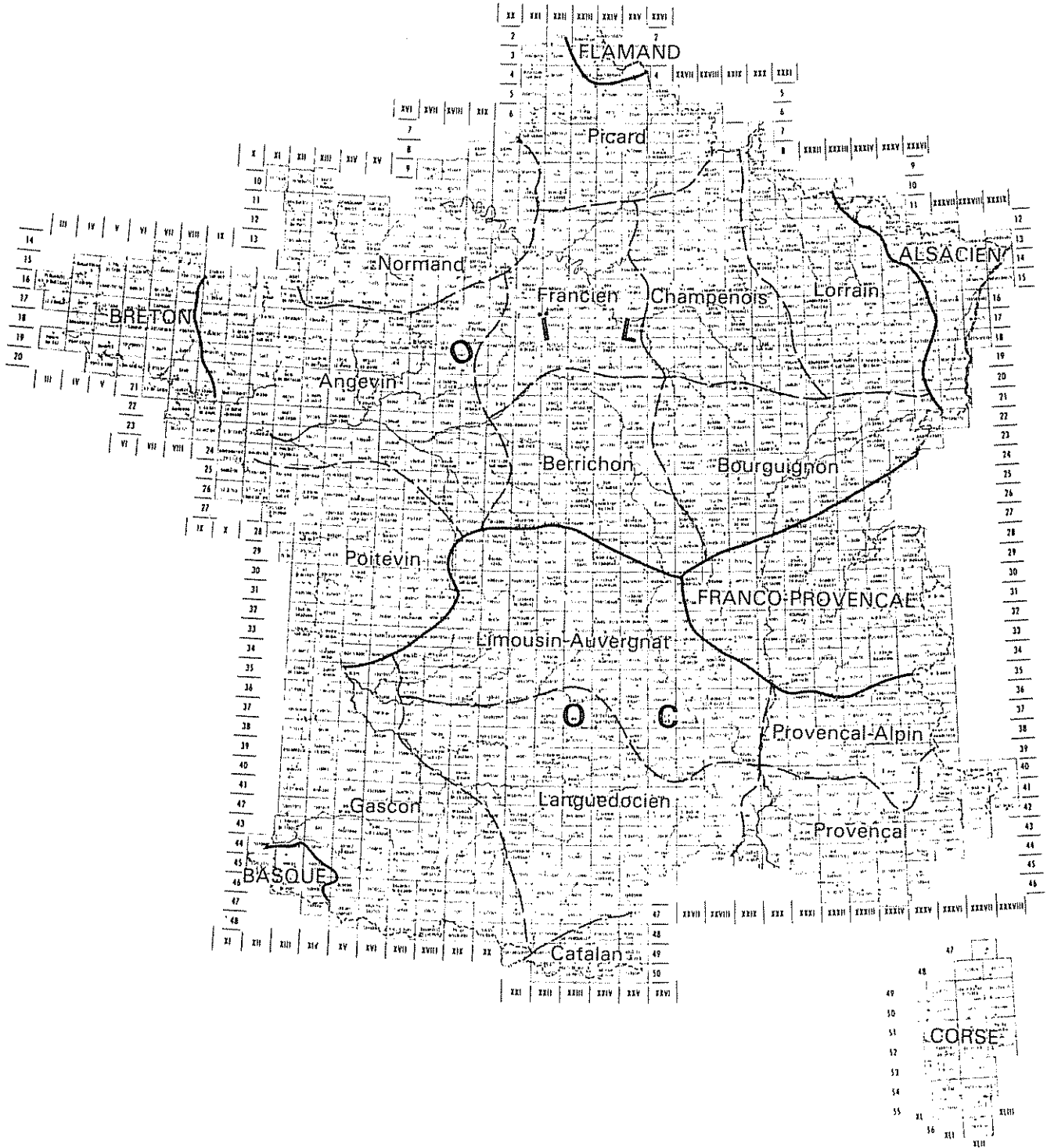
Je remercie également mon collègue et ami François NEDELEC dont la collaboration aux travaux de la commission de toponymie de l'I.G.N. est toujours aussi fidèle.

Ch. Mestrallet
Président de la Commission
de Toponymie

SOMMAIRE

Introduction	5
1. Généralités	6
1.1. Situation linguistique de la France	6
1.2. Principes généraux de traitement des toponymes	6
2. Les écritures de la carte	6
2.1. Les noms officiels	9
2.1.1. Dans la législation	9
2.1.2. En cartographie	9
2.2. Les autres noms	13
2.2.1. Catégories d'objets géographiques concernés	13
2.2.2. Les sources toponymiques	13
2.2.2.1. A l'I.G.N.	13
2.2.2.2. Sur le terrain	13
2.2.3. L'état justificatif des noms	13
2.2.4. Écriture des noms non-officiels	13
2.2.5. Terme générique et terme spécifique	14
2.3. Les désignations	14
3. Notation de l'article initial	14
3.1. Toponyme simple	14
3.2. Toponyme comportant un terme générique	14
4. Emploi des majuscules et des minuscules	15
5. Emploi du trait d'union	15
5.1. Noms officiels	15
5.2. Autres noms	15
6. Les abréviations	15
7. Résumé de toponymie dialectale	15
8. Langues allogènes	
8.1. Alsacien	18
8.2. Basque	23
8.3. Breton	27
8.4. Corse	30
8.5. Flamand	34

PRINCIPALES LIMITES DIALECTALES



INTRODUCTION

La carte, quelle que soit son échelle, constitue encore à notre époque et sans doute pour longtemps le moyen d'information le plus accessible touchant la description géométrique de la surface du globe ; pour être complète, elle doit évidemment donner les noms des divers lieux qu'elle représente.

Un toponyme, pris dans son sens le plus général, est un mot ou un groupe de mots en rapport étroit avec un détail géographique localisé et avec le groupe humain qui l'utilise. La fonction du toponyme serait pleinement remplie si à chaque terme correspondait qu'un objet géographique. Or chacun sait qu'un même nom peut être utilisé pour désigner des objets différents et que, inversement, un même objet peut recevoir des noms différents. Les inconvénients qui découlent de cet état de fait sont plus ou moins gênants suivant l'importance de l'objet dénommé et suivant l'échelle des cartes qui le représentent.

Outre son rôle fonctionnel le toponyme a ou a eu, en tant que mot appartenant à un certain langage, un sens lexical. Par exemple :

- la Vallée Blanche (sens compris par tous) ;
- la Pointe du Raz (sens compris partiellement sauf pour ceux qui savent qu'un raz est un courant violent) ;
- Paris (sens lexical original inconnu).

On constate enfin que les noms de lieux ne vivent que dans la mesure où ils sont utiles aux échanges d'information de tous les jours, nécessaires pour une population quelconque, qu'elle soit rurale ou citadine. Et si certains noms disparaissent pour cause d'inutilité, d'autres naissent soit spontanément, soit de propos délibéré chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

Tous ces faits concourent à rendre souvent ardues les problèmes toponymiques appliqués à la cartographie, ce qui n'est qu'un aspect assez limité de la question mais important pour l'Institut Géographique National (I.G.N.) éditeur de cartes. En l'absence d'une commission nationale chargée de coordonner les études toponymiques françaises, l'I.G.N. est amené à régler lui-même les problèmes posés par les noms devant figurer sur ses cartes. Il a donc été conduit à créer dans son sein une commission chargée de ces études et à mettre en vigueur un système d'enquête et des instructions pour le personnel en vue de collecter tous les renseignements nécessaires pour déterminer la forme sous laquelle les toponymes retenus seront imprimés sur les cartes.

1. Généralités

1.1. Situation linguistique de la France

Si la France ne possède qu'une langue officielle. le français, enseignée et parlée sur tout le territoire, sa toponymie est le reflet d'une histoire riche en apports successifs qui ont chacun contribué à lui donner un aspect très varié et très différent suivant la région considérée. L'expansion des peuples migrants a pu se traduire parfois en invasions plus ou moins violentes, mais elle a le plus souvent pris la forme d'établissements coloniaux. Les nouveaux arrivants se sont fondus avec les populations en place pour former de nouvelles nations. Ainsi les Romains ont commencé par coloniser la Gaule en effectuant une « invasion pacifique », c'est-à-dire principalement une exploitation commerciale du Sud de la Gaule (région de Narbonne et de Toulouse, vallée du Rhône) et dirigée vers le reste du pays. Après la soumission générale de 51 av. J.-C. les Gaulois sont devenus progressivement les Gallo-romains et l'absorption de la langue celtique gauloise devant le latin est le meilleur signe de leur assimilation. De même les établissements germaniques ont commencé dès le III^e siècle sous le contrôle de l'Empire romain et les « Barbares » ainsi admis dans l'Empire ont été partiellement romanisés au bout d'un certain temps.

Cependant, les langues de ces peuples ont continué à faire preuve d'une vitalité non négligeable dans la toponymie et dans la vie courante : les Gaulois ont contribué à la création de nombreux noms de villes même sous la domination romaine car le suffixe -acum du suffixe gaulois -acos, entre dans la formation du vingtième des noms de lieux habités ; et surtout la domination germanique a disloqué le bas-latin en différentes langues nationales qui dans chaque région sont devenues communes aux anciens citoyens et aux envahisseurs.

Les cartes ci-après illustrent les aires d'influence connues des différents peuples qui, des Ligures et des Celtes du 2^e millénaire avant J.-C. aux Germains du V^e siècle après J.-C., ont profondément transformé et enrichi la langue de leurs prédécesseurs.

Ces cartes ne font pas état des peuples installés en France avant les indo-européens (1) ; l'archéologie nous apprend en effet que le pays a été habité depuis le paléolithique par des hommes qui ont dû dénommer les lieux qu'ils habitaient et auxquels la science attribue le résidu toponymique qui échappe à toute explication par une langue connue. Les linguistes ont réussi à identifier de nombreuses racines oronymiques et hydronymiques pré-indo-européennes, mais ils ignorent encore à quelle famille linguistique étaient apparentées la ou les langues parlées alors. Le courant des migrations humaines étant orienté d'Est en Ouest et comme il est généralement admis que le berceau de l'humanité se trouve dans la région du Turkestan et du Tibet, les spécialistes sont amenés à faire des rapprochements avec les langues ouralo-altaïques ou asiatiques.

Il faut d'autre part remarquer que la plupart de ces zones linguistiques ne peuvent être délimitées de façon précise et certaine, soit par manque de sources linguistiques, soit parce que l'histoire a pu faire considérablement varier leur tracé. Ainsi l'extension réelle du substrat ligure (figure 1) prête encore à controverse et le substrat ibère, après avoir occupé un assez vaste domaine, s'est fait refouler aux confins des Pyrénées.

La première division, qui fait apparaître les trois grands groupes conservés jusqu'à nos jours, s'esquisse dès le IX^e siècle et s'affirme nettement au X^e. La carte des Principales limites dialectales (Planche 1) montre à la fois l'extension actuelle de ces groupes principaux et les différents dialectes qui les composent : la langue d'oïl ou langue d'oui (du latin hoc-ille) occupe l'Ouest et le Nord ; la langue d'oc (du latin hoc), qui correspond à la partie de la

Gaule la plus anciennement et profondément romanisée, s'étend sur le Midi et la majeure partie du Massif Central ; enfin le franco-provençal, groupe à caractère intermédiaire, s'étend à l'Est autour de Lyon, des Alpes aux monts du Forez et au Nord du Jura.

Parmi les parlers de langue d'oc, il convient de faire une place à part au catalan : en effet son aire géographique s'étend de part et d'autre de la frontière franco-espagnole, mais beaucoup plus largement en Espagne qu'en France où il n'est représenté que par les parlers du Roussillon. De plus c'est une langue qui possède des graphies particulières " ll ", l mouillé en début et en fin de mot, " ig " (prononcé tch) en fin de mot, et qui a conservé une structure archaïque.

Enfin, les limites linguistiques ne coïncident pas avec les limites politiques : le français déborde en Belgique, en Luxembourg, en Suisse et en Italie, mais par contre le flamand et l'alsacien sont d'origine germanique, le corse est apparenté à l'italien, le breton est une langue celtique et le basque est une langue isolée située comme le catalan de part et d'autre des Pyrénées.

1.2. Principes généraux de traitement des toponymes

La commission de toponymie se trouve donc confrontée à des toponymes très différents de par leur origine ou leur ancienneté ; la plupart ont des formes dialectales qui ne correspondent pas aux normes du français écrit et parlé.

En règle générale, la commission de toponymie a pour principe de respecter la forme usuelle actuelle d'un toponyme : elle s'efforce tout d'abord de déterminer l'aire dialectale à laquelle appartiennent les toponymes de la région étudiée, puis elle applique les principes de notation propres à cette aire dialectale. La toponymie est traitée de manière à être comprise et acceptée par les premiers utilisateurs de la carte, à savoir les habitants de la région intéressée. Il n'est question ni de franciser, ni de dialectiser des formes connues, la toponymie devant être aussi proche que possible de l'usage local.

Les recherches étymologiques (philologie, linguistique...) sont indispensables pour comprendre l'évolution phonétique et graphique d'un toponyme ; elles devraient conduire à adopter des graphies conformes à l'étymologie chaque fois que celle-ci est connue et indiscutable. Cependant de nombreux noms de lieu, écrits bien avant que l'orthographe du français classique ne soit fixée, offrent pour un même terme des variantes graphiques plus ou moins justifiées mais auxquelles les usagers sont particulièrement attachés : la forme très fréquente " La Mothe " en est un exemple parmi beaucoup d'autres.

Toute modification du toponyme en vue de lui donner une graphie paraissant correcte, logique et attestée par ailleurs doit donc être introduite avec beaucoup de précautions et autant que faire se peut avec l'accord des utilisateurs locaux.

La graphie d'un toponyme ayant été arrêtée soigneusement en application de ces principes établis, il convient à partir de ce moment là de la porter sur la carte conformément à des règles d'écriture bien définies.

2. Les écritures de la carte

Les toponymes peuvent être classés en deux catégories nettement tranchées : les noms officiels et les noms non officiels.

(1) L'appartenance des Ligures au groupe indo-européen n'est pas établie avec certitude mais est considérée actuellement comme l'hypothèse la plus vraisemblable.

APPORTS LINGUISTIQUES

Aires d'extension probable des différentes formations

I Des origines à l'époque romaine

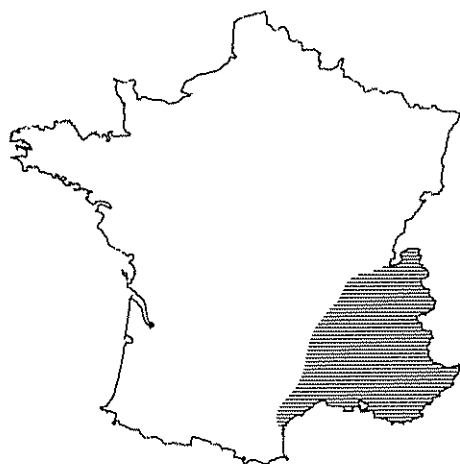


FIG 1 - Ligures

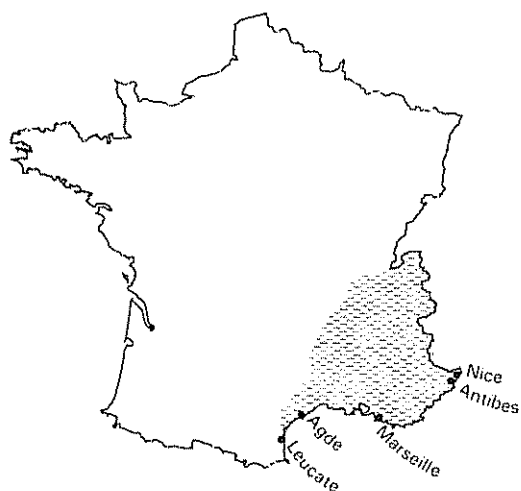


FIG 2 - Principales colonies grecques (VI^e siècle avant J.C.)

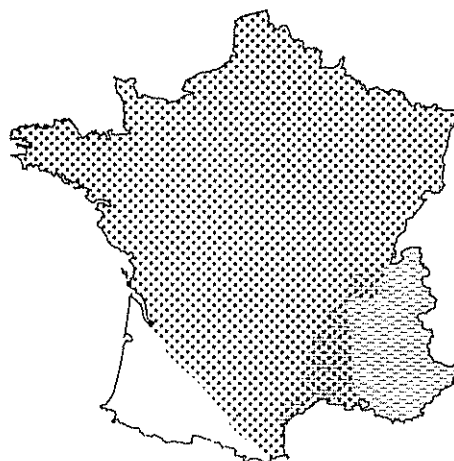


FIG 3 - Celtes dès le début du 1^{er} millénaire avant J.-C.
Belges à partir du IV^e siècle avant J.-C.

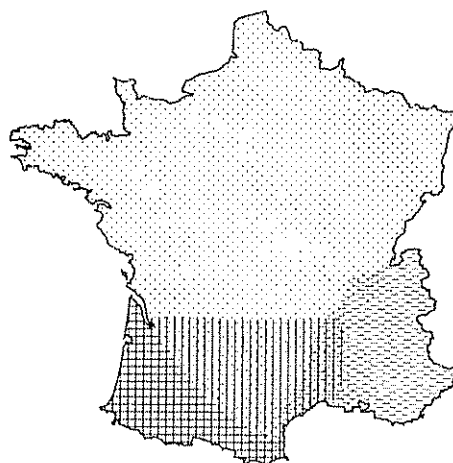


FIG 4 - Ibères au début du V^e siècle avant J.C.
à la fin du V^e siècle avant J.C.

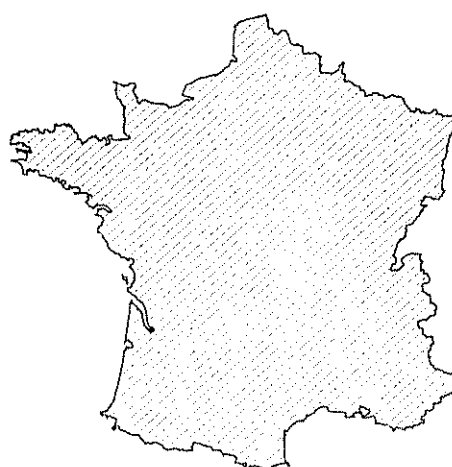


FIG 5 - Romanisation de la Gaule du 1^{er} siècle avant J.C. au V^e siècle après J.C.

II Les formations germaniques



FIG 6 - Francs Saliens (340 après J C)
Parler bas-allemand

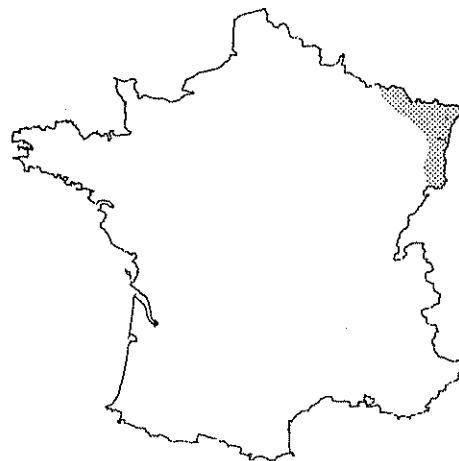


FIG 9 - Alamans (à partir du Ve siècle après
J C) *Parler haut-allemand*

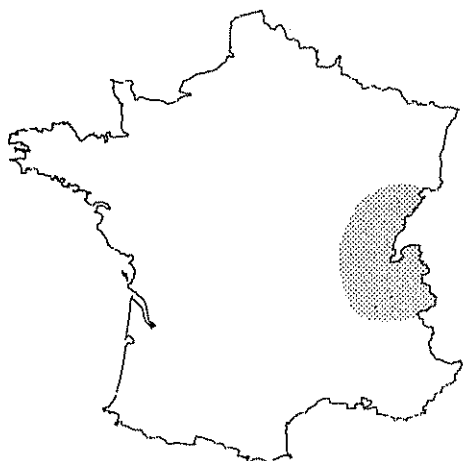


FIG 7 - Burgondes (460 après J C) *Gothique*

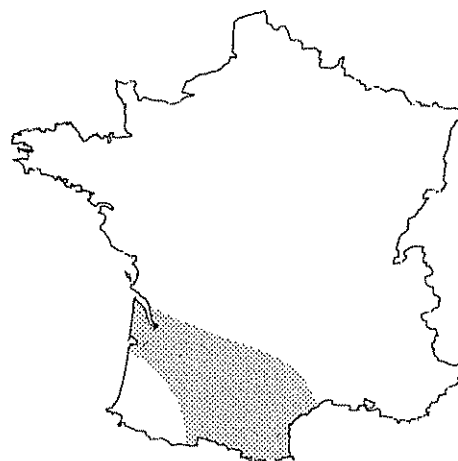


FIG 10 - Wisigoths (à partir du Ve siècle
après J C) *Gothique*

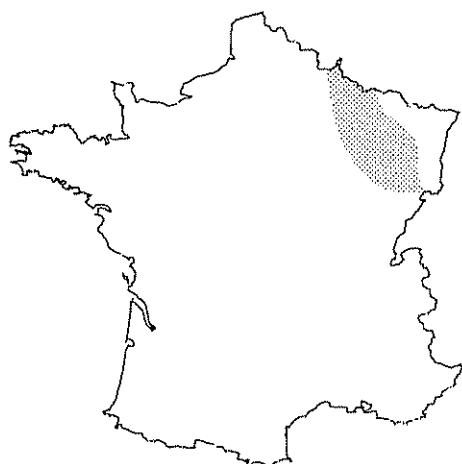


FIG 8 - Francs Ripuaires (à partir du Ve siècle
après J C) *Parler haut-allemand*

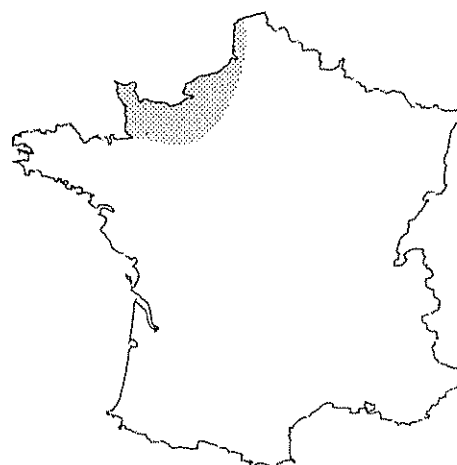


FIG 11 - Scandinaves (du Ve au Xe siècle)

III Les autres formations



FIG 12 - Limite extrême au IX^e siècle des Celtes venus de Grande Bretagne depuis le V^e siècle

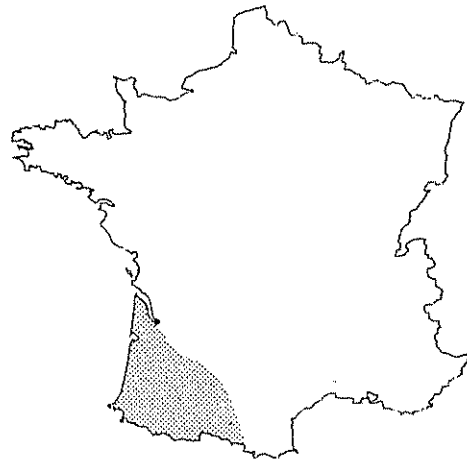


FIG 13 - Vascons (à partir du VI^e siècle)

2.1. Les noms officiels

2.1.1. Dans la législation

Ce sont les noms des entités administratives : départements, arrondissements, cantons (1), communes. Les cartes aux moyennes échelles - 1 : 25 000, 1 : 50 000, 1 : 100 000 - sont concernées essentiellement par l'entité administrative de base, la commune. Le caractère officiel du nom de la commune est un principe anciennement établi puisqu'il date de la première loi municipale française, promulguée le 14 décembre 1789 : cette loi donna le statut de circonscription administrative de base à toutes les communautés de France, urbaines ou rurales, qui conserverent leur territoire et leur nom.

Ce principe ne fut jamais remis en cause, mais au contraire confirmé par plusieurs décrets, notamment au XIX^e siècle, rappelant que seules devaient être considérées comme officielles les graphies figurant dans « les tableaux de la population des communes de France publiés par le Ministère de l'Intérieur à la suite de chaque dénombrement quinquennal »

D'après les lois en vigueur donc, le nom officiel est celui qui figure dans l'édition la plus récente du « Dénombrement de la population » publié par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE).

Malheureusement, quelques divergences d'écriture existent entre les éditions successives du Dénombrement ; elles sont dues à la nouvelle composition de la liste effectuée d'après la précédente après chaque recensement. C'est pourquoi le développement de l'informatique, et en particulier l'utilisation de listes composées automatiquement à partir d'un fichier sur support magnétique, permettra dans un premier temps d'éviter l'apparition de nouvelles erreurs en réduisant considérablement l'intervention humaine, et de diffuser simultanément dans toutes sortes de documents la même forme du nom d'une commune.

La loi municipale du 5 avril 1884 fixe la procédure à suivre lorsqu'il s'agit de modifier le nom d'une commune : « le changement de nom d'une commune est décidé par décret sur demande du Conseil municipal, le Conseil général consulté et le Conseil d'État entendu ». En outre le Ministère de l'Intérieur a constitué en 1948 une commission spéciale dite « de révision du nom des communes », chargée d'examiner les demandes de changement de nom et d'émettre un avis, car elle n'a qu'un pouvoir consultatif

2.1.2. En cartographie

La commune, comme toute unité administrative, possède un chef-lieu, agglomération où se trouve la mairie, où sont déposées les archives, où sont reçus les actes d'état civil et où doit siéger le Conseil municipal. Plusieurs situations administratives peuvent donc se rencontrer, dont la cartographie doit tenir compte :

– *Le chef-lieu et la commune portent le même nom*

Dans ce cas, le nom de la commune est écrit dans le type de caractères correspondant à la population communale totale. Il se place à côté du chef-lieu dans une écriture horizontale dite « à position » et il s'accompagne à la fois du chiffre de la population communale totale et du symbole C distinctif du chef-lieu (Planche 2).

– *Le chef-lieu porte un nom différent de celui de la commune*

Cette situation est créée notamment par des fusions et des associations de communes : le territoire communal ainsi formé reçoit une nouvelle dénomination, soit constituée par la juxtaposition des noms des anciennes communes, soit totalement différente. Ainsi dans le département de la Haute-Marne, la nouvelle commune de Terre-Natale provient de la fusion des communes de Champigny-sous-Varennes, Chézeaux et Varennes-sur-Amance. Dans le département de la Corse, la fusion des communes de Cuttoli et de Corticchiato a formé la commune de Cuttoli-Corticchiato. Par contre, dans ce même département, de nombreux chefs-lieux ont porté dès l'origine un nom différent de celui de leur commune, sans qu'il y ait eu fusion : la commune de Patrimoine a pour chef-lieu Santa-Maria, la commune de Santa-Maria-di-Lota a pour chef-lieu Figarella.

Dans ce cas le nom de la commune est écrit « à disposition » sur la plus grande dimension du territoire communal, dans le type de caractères correspondant à la population communale totale. On le fait précéder de la mention « Commune de ... » et on l'accompagne du seul chiffre de la population (Planches 3 et 4).

(1) La plupart du temps les arrondissements et les cantons portent le nom de la commune qu'ils ont pour chef-lieu. On constate des exceptions à cette règle générale, notamment en Corse où de nombreux cantons possèdent des noms qui leur sont propres : canton de Niolu-Omessa, canton des Deux-Sorru, canton de la Conca-d'Oro

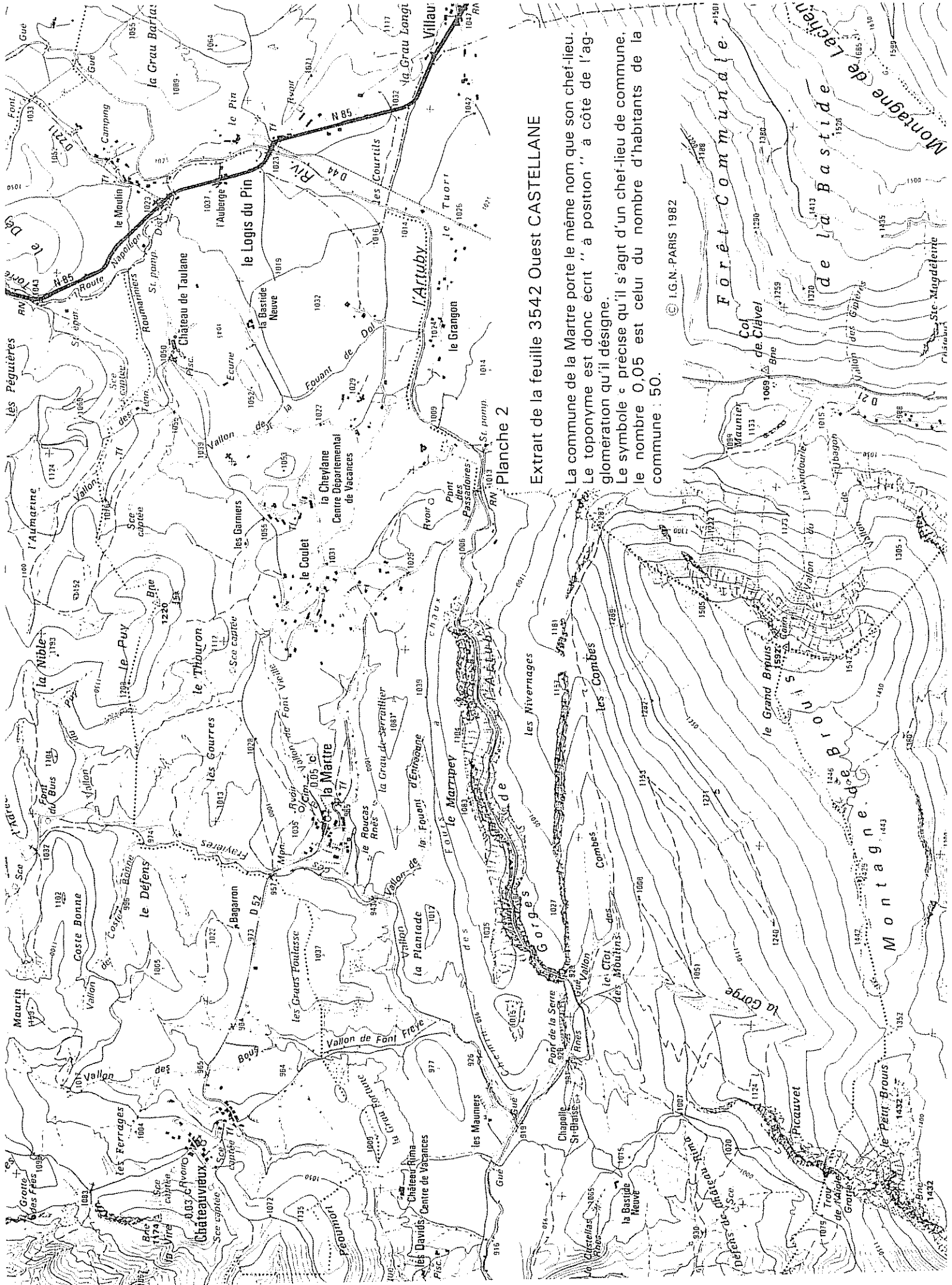


Planche 2

Extrait de la feuille 3542 Ouest CASTELLANE

La commune de la Martre porte le même nom que son chef-lieu.
 Le toponyme est donc écrit " à position " à côté de l'agglomération qu'il désigne.
 Le symbole « précise qu'il s'agit d'un chef-lieu de commune, le nombre 0,05 est celui du nombre d'habitants de la commune : 50.

© I.G.N.-PARIS 1982

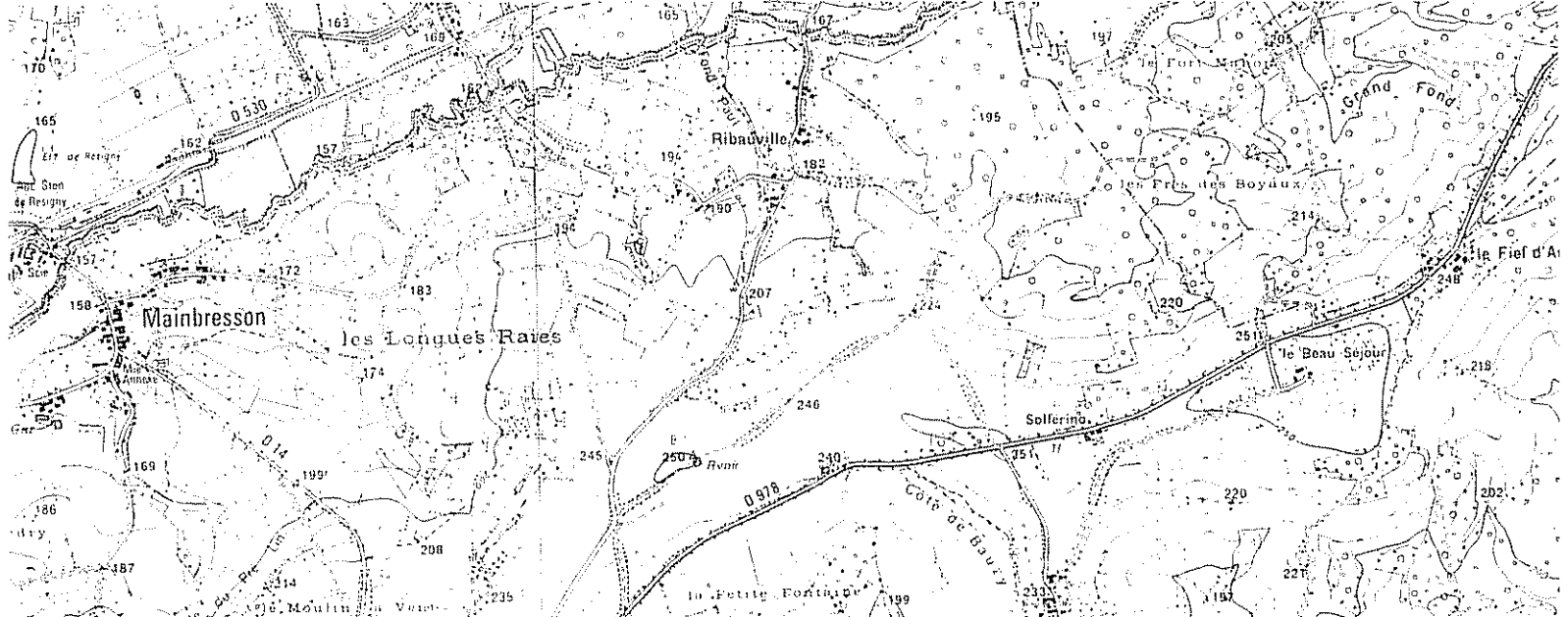
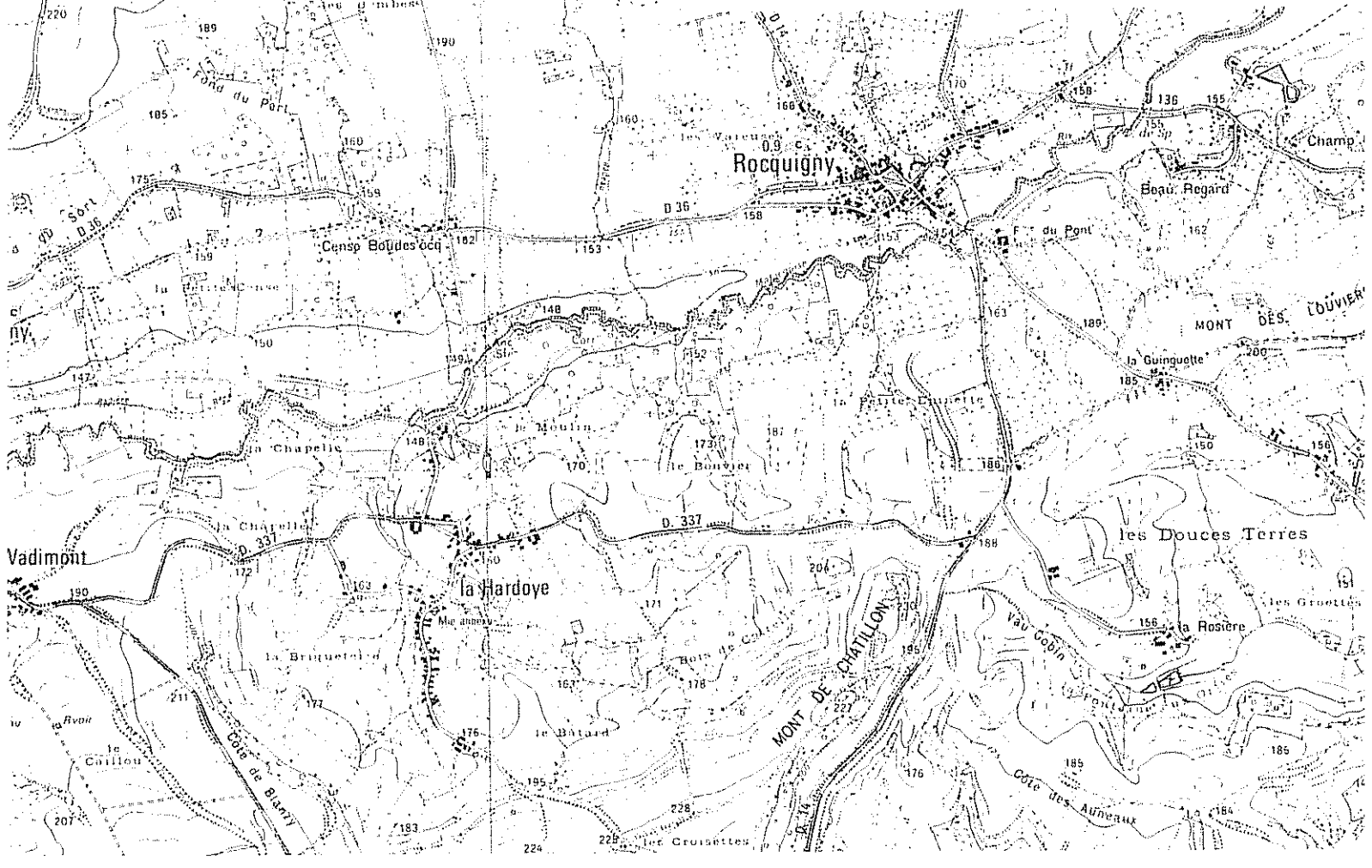


Planche 3

Extraits des feuilles 2809 Est AUBENTON et 2810 Est CHÂTEAU-PORCIEN

Le nouveau territoire de la commune de Rocquigny a été constitué par la fusion-association des communes de Mainbresson, Mainbressy, Rocquigny et la Hardoye. Le chef-lieu de l'association, fixé à Rocquigny, porte le même nom que celui de la commune ; il est donc écrit "à position" à côté de l'agglomération concernée. Par ailleurs les limites entre les anciennes communes subsistent et sont représentées par un signe conventionnel discontinu. Enfin les anciens chefs-lieux, bien que devenus hameaux, conservent une mairie — annexe où s'exerce une activité municipale réduite mais importante pour les habitants (état-civil, cadastre...)

© I G N - PARIS 1982



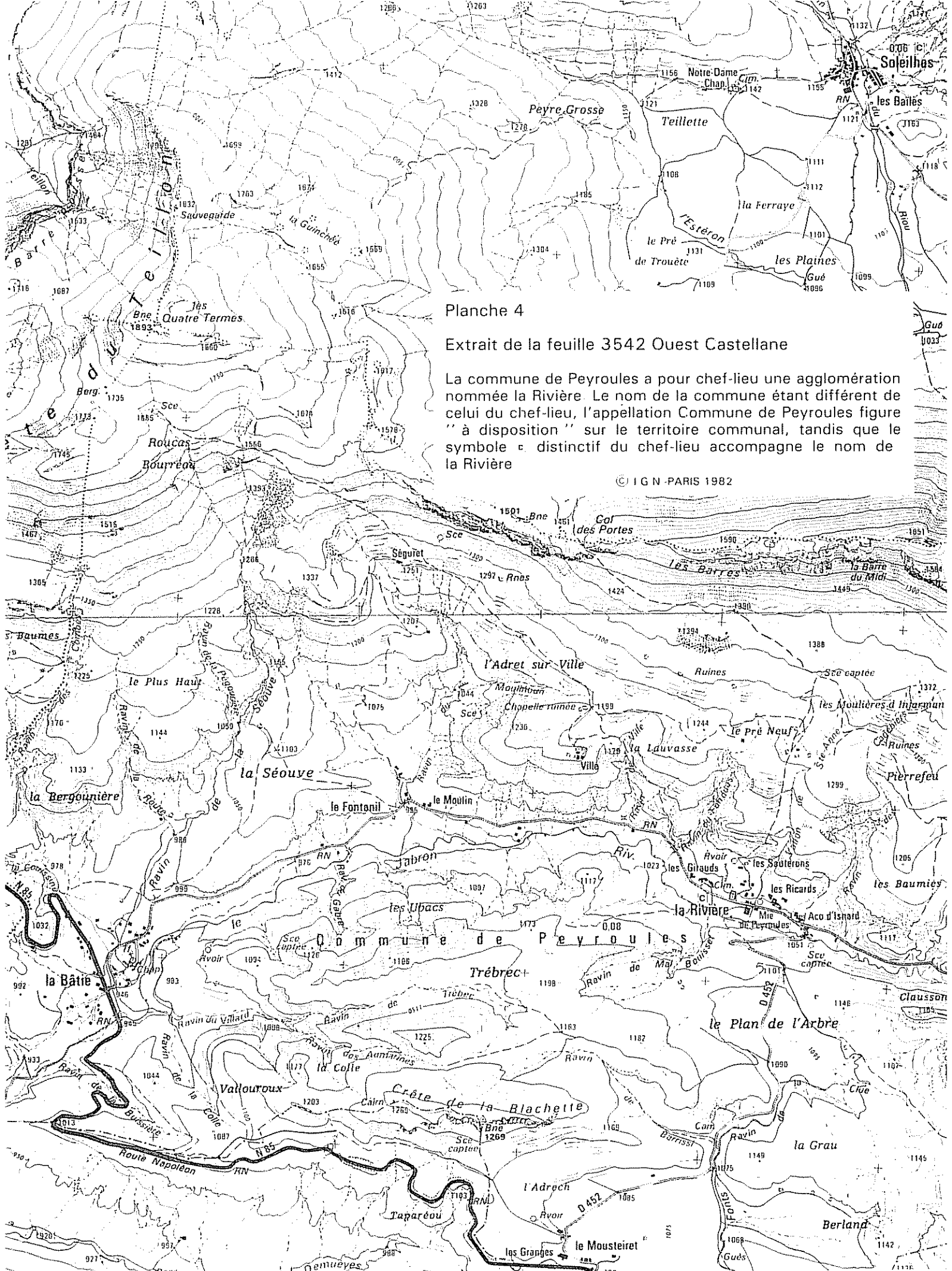


Planche 4

Extrait de la feuille 3542 Ouest Castellane

La commune de Peyroules a pour chef-lieu une agglomération nommée la Rivière. Le nom de la commune étant différent de celui du chef-lieu, l'appellation Commune de Peyroules figure "à disposition" sur le territoire communal, tandis que le symbole □ distinctif du chef-lieu accompagne le nom de la Rivière

© I G N - PARIS 1982

Le nom du chef-lieu, placé à côté de l'agglomération concernée, s'écrit dans le type de caractères correspondant à son importance propre et s'accompagne du seul symbole C distinctif du chef-lieu.

Il existe également des communes sans agglomération chef-lieu, dont la mairie est isolée dans la campagne. On écrit alors « Mairie de... » suivi du nom de la commune. le symbole C accompagne la dénomination de la mairie.

2.2. Les autres noms

2.2.1. Catégories d'objets géographiques concernés

Il s'agit de tous les noms autres que ceux des entités administratives : noms de hameaux, de groupes d'habitations, de lieux-dits, de montagnes, de rivières. Cette catégorie de noms n'a fait l'objet d'aucune mesure législative. Leurs graphies résultent uniquement de l'usage, qui a pu varier considérablement au cours des temps, et de plus elles sont souvent très différentes suivant les personnes et les documents consultés. La commission de toponymie de l'I.G.N. porte donc son attention essentiellement sur la collecte des toponymes, qui doit être complète et méthodique. L'enquête toponymique commence en premier lieu par la collecte des diverses formes graphiques d'un nom de lieu employées sur les documents existants : cartes, guides, répertoires...

2.2.2. Les sources toponymiques

2.2.2.1. A l'I.G.N.

Lors de l'établissement d'un nouveau levé, on consulte tout d'abord les cartes précédemment publiées, encore en service ou plus anciennes. La carte de l'État-Major et la carte au 1 : 25 000, constituent la référence de base essentielle, à compléter éventuellement par les cartes issues d'organismes autres que l'I.G.N.

La carte de Cassini représente la source ancienne la plus intéressante : il s'agit en effet de la première carte couvrant le territoire français à une échelle topographique (1 ligne pour 100 toises, soit : 1 : 86 400). Dressée par ordre du roi Louis XV, son impression ne fut achevée qu'en 1815. Elle fournit d'intéressants renseignements sur l'évolution de la toponymie et peut orienter de manière utile les recherches d'étymologies ou de significations oubliées.

Parmi les répertoires il faut citer les dictionnaires topographiques des départements, publiés à partir du XIX^e siècle sous le contrôle de la Commission des Travaux Historiques (Éducation Nationale). Ils contiennent une introduction riche en renseignements géographiques, historiques et parfois linguistiques concernant l'aire étudiée, ainsi que les noms des lieux habités, d'orographie, d'hydrographie suivis des formes anciennes datées. Ces dictionnaires ne comportent pas de cartes et seuls quelques-uns font mention des lieux-dits. Ils restent cependant, tout comme la carte de Cassini, un excellent témoignage de l'histoire et des formes toponymiques anciennes d'une région, et l'on ne peut que déplorer le nombre de départements - tout le Sud-Est en particulier - n'ayant pas encore fait l'objet d'une telle étude.

L'INSEE a également publié des « Nomenclatures des hameaux, écarts et lieux-dits », par département. Ces documents ne sont malheureusement pas remis à jour et ils comportent de ce fait des lacunes. Comme les dictionnaires topographiques, ces nomenclatures n'existent pas pour les départements du Sud-Est.

2.2.2.2. Sur le terrain

Le premier des documents à consulter lors de l'enquête toponymique sur le terrain est le plan cadastral. Il a été établi par commune en vue de constater les produits des propriétés et de fixer la répartition des impositions foncières. Ce registre d'impôts est aussi le point de départ obligé de toute recherche toponymique parce qu'il

constitue le recueil des noms de toute nature portés par les lieux habités ou les lieux-dits en France. En toponymie pratique, la première question qui se pose est de rechercher la désignation propre à chaque détail topographique figurant sur un levé. C'est pourquoi le cadastre est un document qu'on ne peut négliger. Cependant sa destination principale n'était pas d'établir un relevé toponymique et de fait il comporte de nombreuses erreurs et orthographes fautives. Sa nomenclature ne doit donc jamais être adoptée sans une enquête complémentaire effectuée auprès des habitants et des autres administrations : Postes et Télécommunications, Équipement, Office National des Forêts...

2.2.3. L'état justificatif des noms

Cette enquête se termine sur le terrain auprès des habitants, par une recherche des noms qui ne seraient pas inscrits sur le cadastre. L'opérateur note alors la prononciation ou les différentes prononciations pour tous les termes relevés. Ce n'est qu'après achèvement du recueil des noms sur toute une zone que l'opérateur conclut son travail en proposant une forme choisie parmi toutes ces sources.

La masse des renseignements ainsi collectés est consignée dans un document appelé « état justificatif des noms ». Les noms retenus sont écrits in extenso en tenant compte des règles cartographiques sur l'emploi des majuscules, minuscules, accents et traits d'union.

Des renvois sont portés pour tous les noms figurant plusieurs fois dans l'état justificatif.

Enfin un choix est opéré pour tenir compte de la densité des écritures acceptable pour la carte au 1 : 25 000 et pour sa généralisation au 1 : 50 000.

L'opérateur attire l'attention de la Commission de toponymie sur les discordances apparentes des sources pour un même toponyme ; des enquêtes complémentaires peuvent alors être entreprises auprès des Directions d'archives départementales notamment.

L'état justificatif des noms constitue donc la base de la nomenclature proposée par le topographe et il doit permettre à la Commission de toponymie d'arrêter, dans les conditions les meilleures, la forme graphique des noms qui seront portés sur la carte.

2.2.4. Écriture des noms non officiels

Les écritures de la carte correspondant à des noms non officiels dépendent tout d'abord de la nature du détail désigné. C'est cette nature en effet qui détermine la famille de caractères typographiques devant être utilisés pour inscrire le nom sur la carte. On distingue de nombreuses familles de caractères dont quelques-unes ont été choisies pour une carte donnée, chacune correspondant à une catégorie d'objets géographiques bien définis : lieux habités (hameaux, écarts, constructions isolées), lieux-dits non habités (bois, champs...), oronymes et hydronymes.

D'autre part le corps de ces caractères (leur taille) est fonction de l'importance réelle de l'objet désigné. Chaque famille de caractères comprend plusieurs corps de caractère variables selon la population ou l'importance d'un détail géographique donné.

Les écritures des lieux habités sont droites, celles des lieux-dits non habités ainsi que celles des oronymes et des hydronymes sont penchées. Toutes les écritures sont en noir, sauf celles des hydronymes qui apparaissent en bleu sur les cartes rédigées en type 1972 (Planche 4).

Les noms qui désignent un détail ponctuel ou de faible étendue et bien délimité (constructions diverses, lieux habités, points d'eau, caps, cols...) sont écrits « à position », à côté si possible à droite et très près de l'objet à désigner.

Pour les détails linéaires - essentiellement les cours d'eau et les voies de communication - les écritures sont disposées de manière à épouser le tracé de la ligne à laquelle elles se rapportent. Pour les cours d'eau, on ne tient pas compte du sens du courant, mais uniquement de la facilité de lecture du nom.

Les noms d'accidents physiques étendus en surface (plans d'eau, forêts, grandes îles...) et de régions naturelles sont écrits « à disposition » à l'intérieur de la surface désignée de manière à en marquer le mieux possible l'étendue et la forme générale.

2.2.5. Terme générique et terme spécifique

La construction de certains toponymes est très simple et n'appelle aucune remarque particulière : la Bergerie, le Poirier, la Bretonnière... Par contre de nombreux toponymes sont constitués de deux éléments distincts : le terme générique et le terme spécifique.

Le terme générique est un terme faisant partie d'un nom géographique, indiquant le type d'objet désigné, et conservant dans l'usage local courant le sens qu'il a dans le nom géographique. Le terme spécifique est un terme faisant partie d'un nom géographique, complétant le terme générique et concourant avec lui à l'identification de l'objet désigné. Dans le toponyme le Mont Blanc, Mont est le terme générique et Blanc le terme spécifique qui précise quel est exactement le sommet dénommé.

Les termes génériques font partie du toponyme lui-même et sont placés généralement en tête de celui-ci : le Champ Honolet, la Maison Neuve, le Bois Tostain. Ils peuvent poser un certain nombre de problèmes quant à leur compréhension ; en effet, si quelques-uns sont français : moulin, pont, mont, ruisseau..., la plupart d'entre-eux appartiennent à des langues régionales ou à des dialectes locaux. Ils sont très nombreux à se rapporter au relief : pech, puy, truc, touron (sommets plus ou moins élevés) à l'hydrographie : font (source), rif, riu (ruisseau) et à la nature du sol : teppe, leyris (friche), ligo, linso (bourbe)...

Certains de ces termes sont suffisamment connus (font, puy...) pour que la signification des toponymes les comportant soit évidente et qu'on n'ait pas eu besoin de les traduire ou de les modifier pour en préciser le sens. Toutefois la signification de certains autres, moins fréquents, risque d'être mal reconnue par des personnes étrangères aux régions intéressées ou même oubliée par les habitants. L'usage a ainsi été parfois amené à ajouter un terme générique français au terme générique dialectal pour rendre le toponyme compréhensible : Ruisseau du Douet des Rivières (1), Grotte de la Baume (2) par exemple. Pour préserver ou rétablir l'intégrité des toponymes dialectaux et éviter ces répétitions fâcheuses, pour permettre d'en comprendre la signification originale, la Commission de toponymie de l'I.G.N. a établi et publié - un « glossaire des termes dialectaux » permettant de trouver le sens d'un grand nombre de toponymes de la carte de France. Ce glossaire a été établi par compilation d'études particulières publiées par des érudits régionaux. Il tient compte des variantes graphiques citées ou attestées pour un même terme et il permet après examen attentif des cas rencontrés, de faciliter un choix parfois difficile entre plusieurs traditions.

2.3. Les désignations topographiques

Les désignations topographiques sont des noms communs portés sur la carte qui permettent de distinguer des objets géographiques de même nature et affectés du même signe conventionnel, mais plus ou moins différents dans leur aspect ou leur usage ; par exemple : le signe conventionnel « bâtiment ordinaire » peut s'appliquer à une maison forestière, une ferme, une tuilerie... Dans ce cas on utilise la désignation topographique correspondante pour préciser la fonction exacte de ce bâtiment

Les désignations topographiques servent également à souligner l'importance de détails représentés par des signes conventionnels de petite dimension.

Elles sont susceptibles d'accompagner certains toponymes mais sans en faire partie, notamment ceux qui dénomment des « détails remarquables », qu'il s'agisse de constructions ou d'objets géographiques naturels ; la désignation est alors placée derrière le toponyme et généralement abrégée : la Seine Fl. (Fleuve), l'Albarède Chât. (Château), la Nauze Min (Moulin)...

Les désignations ou leur abréviation sont écrites dans un caractère penché sauf si elles accompagnent un toponyme, auquel cas elles sont généralement écrites dans le même caractère que celui-ci : la Garde Chât. (caractères droits), mais Chât. (caractères penchés) pour un château non dénommé.

3. Notation de l'article initial

On sait que l'article défini est un mot-outil qui n'a pas de signification propre mais qui, placé devant un nom, en indique le genre, le nombre, et fait connaître que ce nom est pris dans un sens déterminé. Son emploi, qui s'est généralisé à partir du XII^e siècle, comporte des nuances assez subtiles et seule l'enquête orale auprès des habitants permet de déterminer si le toponyme le comprend ou non. Cependant l'usage cartographique fait que cet article, même quand il existe et est attesté par les habitants, n'est pas toujours porté sur la carte.

3.1. Toponyme simple

Si l'usage parlé et écrit, atteste qu'une appellation comporte un article, celui-ci est porté sur la carte, quelle que soit la nature de l'objet dénommé ; exemples : la Pommeraie, la Burgade, la Varenne, la Martinière... L'usage cartographique conduit à bon nombre d'exceptions à cette règle. Dans le cas de cartes générales à petite échelle, les noms de pays ou de fleuves sont en principe écrits sans articles ; exemple : on écrira « Rhône » sur les cartes à petite échelle, mais « le Rhône » sur celles à grande échelle.

3.2. Toponyme comportant un terme géographique

3.2.1.

Le terme géographique correspond à la nature ou à la fonction actuelle de l'objet dénommé : c'est-à-dire qu'il constitue le terme générique du toponyme, au sens que nous donnons à cette expression (voir paragraphe 2.2.5.) :

- le détail a sa représentation propre sur la carte et ses limites sont apparentes, dans ce cas on ne porte pas l'article sur la carte ; exemples : Bois de Besses, Étang de Chanteraine, Fontaine de Favière, Château de Lévis... Ces dénominations s'appliquent respectivement à un bois, un étang, une fontaine et un château tous représentés sur la carte ;

- le détail n'a ni représentation propre, ni limites définies sur la carte, dans ce cas, on porte l'article ; exemple : les Terres Rouges (lieu-dit) ;

- enfin si l'article fait partie du toponyme, il est porté sur la carte.

(1) Doue est un mot d'ancien français signifiant : conduite d'eau, ruisseau ; il dérive du cas régime duce (m) du mot latin dux, lui-même apparenté au verbe ducere conduire. Douet est un diminutif de doue.

(2) Baume est la forme vocalisée de Balma, mot d'origine pré-latine signifiant grotte et répandu dans tout le domaine de langue d'oc. En Savoie et dans le Briançonnais ainsi que dans le Sud-Ouest de la France on le rencontre généralement sous la forme « Balme ». Par contre dans le Sud-Est, en provençal, c'est la forme « Baume » qui prédomine.

3.2.2.

Le terme géographique ne correspond plus à la nature ni à la fonction actuelles de l'objet dénommé : il subsiste dans la dénomination mais a perdu sa qualité de terme générique. soit que le détail désigné ait disparu (pont, bois, fontaine, etc... détruits par exemple), soit qu'il se soit transformé (moulin, tuilerie, etc... ayant désormais une toute autre activité), soit enfin qu'il se soit étendu à un lieu-dit, habité ou non. Le détail topographique a donc perdu sa fonction initiale et sa dénomination en est le vestige. Dans ce cas, il convient de s'assurer de l'existence ou non de l'article dans l'usage parlé et écrit du toponyme concerné ; cet article est maintenu dans l'usage cartographique si l'enquête atteste son emploi par les habitants ; exemples : Pont de Béart, la Tuilerie des Chaumes, Champ Fleury, le Bois Joli s'appliquent respectivement à un groupe d'habitations, une ferme, un lieu-dit et une construction isolée.

On procède de la même façon lorsque le terme géographique est dialectal ; ainsi en Alsace les toponymes " Falkenberg " et " Grosswald " sont écrits sans article lorsqu'ils désignent respectivement une montagne et une forêt. De même en Corse un sommet dénommé " Monte Muzzone ", un col appelé " Bocca d'Antigliu " ne sont pas précédés de l'article sur la carte. les termes géographiques corse correspondant à la nature du détail.

Par contre l'usage ayant attesté l'emploi de l'article devant le nom du hameau " Mulini Bianchi " (Moulins Blancs), celui-ci est porté sur la carte dans sa forme corse et le toponyme est écrit " i Mulini Bianchi ".

4. Emploi des majuscules et des minuscules

Tous les noms propres ou communs ainsi que les adjectifs prennent une majuscule. Par contre en sont privés les articles même initiaux, les conjonctions, prépositions, adverbes, locutions prépositives ou adverbiales sauf initiaux. On écrit par exemple le Havre, le Grand Morin Riv., Crêt de la Neige. Chez Denis...

Les majuscules doivent porter les accents : Étang des Bardoux, Île de Ré, l'Épine...

Contrairement aux toponymes, les désignations topographiques abrégées ou non, ne prennent la majuscule qu'au mot initial : exemples : Chât. d'eau (Château d'eau), Sce captée (Source captée)

5. Emploi du trait d'union

5.1. Noms officiels

Les noms composés de départements ou de communes comportent toujours un trait d'union entre les composants sauf après l'article initial ou lorsqu'il y a une apostrophe ; exemples : Pas-de-Calais, l'Isle-Jourdain, Clavans-d'en-haut...

5.2. Autres noms

Les noms de lieux-dits habités ou non, d'objets géographiques naturels ne comportent en principe jamais de trait d'union, sauf s'ils contiennent un terme officiel ou non, qui en comporte lui-même : Col du Mont Genève mais Col du Petit St-Bernard.

Lorsque plusieurs noms, officiels ou non, sont réunis dans des appellations administratives, telles que celles des gares, aérodromes on relie les composants par un trait d'union : Canal de Donzère-Mondragon, Aérodrome de Poitiers-Biard.

Les noms de lieux habités et de lieux-dits comportent un trait d'union dans certains cas bien précis :

- lorsque l'un des composants est lui-même composé et en comporte un : Rond-Point des Champs-Élysées ;

- lorsqu'il s'agit de noms de saints : St-Léger, St-Jean la Plaine ;

- lorsque le toponyme est un composé verbal : Chante-Merle ;

- lorsque les règles grammaticales du français rendent son emploi obligatoire : les Quatre-Vingts arpents, la Demi-Lune, la Grand-Route.

6. Les abréviations

Les toponymes simples et les différents termes constitutifs de toponymes composés ne sont jamais abrégés à l'exception du mot " Saint " et de ses dérivés féminin ou pluriel. On écrit alors " St " : Bois de St-Jean.

Les termes génériques entrant dans la composition d'un toponyme ne sont jamais abrégés : on n'écrit donc pas Rau de Riamberge mais Ruisseau de Riamberge.

Par contre les désignations topographiques, et en particulier celles qui accompagnent des toponymes peuvent être abrégées, à condition de respecter la forme réglementaire de l'abréviation. Toute désignation qui ne possède pas d'abréviation réglementaire est écrite en entier. De plus, quand la place ne manque pas, notamment hors des agglomérations, on s'efforce d'éviter certaines abréviations dont le sens n'est pas évident pour l'utilisateur et on écrit le mot en entier : il vaut mieux par exemple écrire Station de pompage plutôt que St pomp.

7. Résumé de toponymie dialectale

Nous avons vu que le français est la langue officielle du pays, écrite, parlée et enseignée sur tout le territoire. Cependant la France possède d'autres idiomes, langues régionales ou dialectes. Quelles sont les caractéristiques qui créent la différence entre une langue et un dialecte ?

Il est difficile de donner une définition rigoureuse de chacun de ces termes qui ne risque pas d'être controversée. Cependant, d'une manière pratique, on peut dire qu'une langue est un système de communication orale et écrite utilisé sur un territoire déterminé, possédant plus spécialement une tradition écrite et une littérature, et bénéficiant généralement d'un statut institutionnel. Un dialecte est une variété d'une langue se distinguant de celle-ci par des caractéristiques phonologiques ou morphologiques qui lui confèrent une identité particulière. le plus souvent sur une partie seulement de son domaine total d'expansion.

Rappelons que les dialectes ou parlers romans de la France ont été le résultat de la transformation d'une seule langue, le latin vulgaire de la Gaule à la fin de l'Empire romain, qui a évolué différemment suivant les régions où il était parlé.

Ainsi le latin *fabrica* est devenu normalement *fabrego* en Provence, *faverge* en Savoie, *fargue* dans le Sud et le Sud-Ouest, *farge* en Auvergne et Limousin, *forge* dans le Nord.

Jusqu'à l'époque féodale, chaque province parlait donc un dialecte, langage qui lui était propre et qui se distinguait du dialecte voisin de même origine par des habitudes de prononciation et parfois des formes grammaticales différentes. La littérature d'oïl des XI^e et XII^e siècles laisse apparaître un certain nombre d'aspects dialectaux : normand, anglo-normand, picard, wallon, lorrain, champenois, francien. En revanche la langue d'oc, elle aussi divisée en dialectes, revêtait en littérature une forme commune plus nette ; nous la connaissons par la poésie des troubadours.

Tout comme pour le latin, ancien dialecte du Latium, ce sont des motifs politiques qui ont assuré au XIII^e siècle la prééminence d'un dialecte particulier, le francien, et lui ont permis de supplanter les autres dialectes comme langue nationale : le francien était en effet le dialecte de l'Île-de-France, région la plus importante du territoire, celle du domaine royal et de Paris, ville de résidence principale de

la cour du roi. Le francien, dialecte d'oïl, est donc devenu la langue française en s'imposant comme langage officiel et en se répandant progressivement dans le pays grâce à l'administration puis à la littérature et à l'enseignement.

Les circonstances historiques ont fait que la France comprend des régions dont les parlers traditionnels, introduits ou influencés par les invasions du V^e siècle, sont des idiomes non romans : le breton, langue celtique issue ou renforcée des parlers celtiques insulaires du Pays de Galles et de Cornouailles, le flamand, parler bas-allemand, l'alsacien, dialecte alémanique proche du moyen haut-allemand et le basque, langue particulière qu'on ne peut rattacher à aucun groupe indo-européen connu. Il faut enfin mentionner la Corse, annexée à la France en 1768, qui parle une langue romane dérivée du latin, comme l'italien auquel elle s'apparente. Ces parlers qui pour la plupart possèdent une tradition littéraire et sont toujours en usage dans leur pays d'origine, constituent des langues au même titre que le français et doivent donc faire chacun l'objet d'une étude particulière.

La prééminence sociale et littéraire du français a eu pour conséquence d'altérer dès le XV^e siècle puis d'assimiler la plupart des dialectes romans d'oïls, du fait de sa parenté avec eux. Les plus résistants ont été réduits à l'état de patois, c'est-à-dire de dialectes socialement déçus, devenus purement oraux et parlés exclusivement par des communautés rurales. Ces patois - picard et normand essentiellement - ont été à leur tour pénétrés par le français et l'on peut actuellement qualifier les différents parlers d'oïl de « français régionaux » : ils représentent en effet rapport au français académique des variantes de prononciation, des accents régionaux - jaune prononcé jone - et des mots locaux - en Auvergne " pignon " signifie meule de blé -, mais ces particularités ne sont pas transcrites par l'écriture, qui est semblable à celle du français littéraire.

Par contre dans le Midi, si l'intrusion du français a étouffé la poésie des troubadours, elle n'a pas fait disparaître les idiomes locaux qui ont continué à être usuels parmi le peuple. Les parlers d'oc n'ont pas fait partie du domaine des Francs et sont restés sensiblement plus proches du latin que le français : ainsi le verbe latin *cantare* est devenu chanter en français et cantar en provençal. Ces dialectes se distinguent du français par des particularités phonétiques et graphiques qu'ils ont en commun avec des langues méridionales telles que le portugais, l'espagnol, l'italien... Les paragraphes suivants exposent les principales de ces particularités ainsi que la manière dont elles sont généralement transcrites sur les cartes de l'I.G.N.

7.1. Notation des toponymes de langue d'oc

7.1.1. Lettres ou groupes de lettres à articulation particulière

7.1.1.1. Groupes "lh" et "nh"

Ces deux groupes de lettres sont couramment employés dans la partie ouest du domaine d'oc - gascon et languedocien principalement - pour traduire les sons l et n mouillés /j/, /ɲ/. écrits "ill" et "gn" en français, comme dans les mots famille et Gascogne par exemple.

Les combinaisons /j/ et /ɲ/ sont très anciennes, formées dès l'époque latine et conservées pendant la période romane primitive. La mouillure des consonnes /l/ et /n/ est donc restée stable dans le Midi de la France ; il a été adopté pour la transcrire les graphies "lh" et "nh", dont l'existence semble établie dès le XI^e siècle.

On relève dans les régions de langue d'oc des toponymes ainsi orthographiés : Finhan /fiɲã/, Frayssinhes /fraisɲe/, Mayrinhas /mairiɲak/, Millhas /miɲak/, Graulhet /grauljè/, Verlhac /verɲak/. Ces toponymes, tous noms de communes, sont officiels et donc laissés sous cette forme.

Pour ce qui concerne les autres noms, on conserve la graphie locale "lh" ou "nh" chaque fois que les témoignages recueillis lors de l'enquête l'attestent : Castanhè /kastanjè/, le moulin de Filhol /fiɲol/, Mailhol /majɲol/. Dans le cas contraire, on adopte une graphie plus française : Castagné, Filloil, Maillol. C'est ainsi que l'on peut rencontrer dans une même région les variantes d'une même forme : ainsi à côté du toponyme Montgailhard dans l'Ariège on trouve dans ce même département de nombreux Montgailard.

7.1.1.2. Les diphtongues

Une diphtongue est la combinaison de deux voyelles distinctes réunies dans une seule émission de voix. Le français ne possède plus à l'époque actuelle de véritables diphtongues, contrairement aux langues d'oc qui les utilisent encore ; ces diphtongues se divisent en deux séries :

7.1.1.2.1.

Les diphtongues à 2^e élément u - bau (rocher, prononcé baou), abéu (cours d'eau prononcé abéou), bou (boeuf prononcé boou). Ces phonèmes ont très souvent été transcrites sur les cartes de l'État-Major à l'aide des graphies phonétiques aou, oou, eou.

Il semble donc préférable d'adopter les graphies occitanes traditionnelles et, ainsi que le préconisent les linguistes régionaux, écrire ces sons : au, ou, éu, èu, iu, comme par exemple dans le Sud-Est les toponymes : Bau de St-Michel, rocher, prononcé baou, la Grau Longue, (chenal, prononcé graou), le Cloutas, (grand plateau, prononcé clooutas), le Rieu Tort, (ruisseau, prononcé riéou). Toutefois lorsqu'une orthographe : aou, oou, éou est d'un usage notoire on la conserve et l'on note par exemple : l'Eouvière (plantation de chênes-yeuses), la Séouve (forêt), les Féouvières (fougères).

7.1.1.2.2.

Les diphtongues à 2^e élément -i - soubeyran (supérieur, prononcé soubeyrane), aygue (eau, ayge).

Un usage solidement établi veut que ces diphtongues soient écrites ay et ey dans tout le domaine d'oc sauf dans la région provençale où habitants et érudits locaux préfèrent les graphies ai et ei. Ils suivent en cela Mistral, auteur provençal illustre et un des fondateurs du Félibrige, qui a même supprimé le tréma du i dans ses ouvrages. Toutefois la notation de ces diphtongues reste très variable suivant les sources consultées et les personnes interrogées. C'est pourquoi on accepte de porter sur la carte plusieurs formes pour transcrire la même diphtongue : Col de la Baisse, Picaire, le Goutay, Collet du Frayssé, Faisse Longue, les Queyrans, les Roubeiris, Landepeire. Par conséquent on rencontre également des termes génériques écrits de manière différente : beysse et beisse (dépression), cayre et caïre (rocher), peyre et peïre (pierre).

7.1.2. Les finales atones

Au début du IX^e siècle, le français a affaibli "a" latin final en un "e" sourd, devenu muet plus tard ; via a donné voie, porta porte, femina femme. Par contre les parlers de langue d'oc ont longtemps conservé cette voyelle finale, attestée par l'ancien provençal et l'ancien occitan écrits, puis ils l'ont généralement transformé en un "o" très ouvert à partir du XV^e siècle. Cependant le domaine franco-provençal possède encore partiellement l'/a/ final, ainsi que le Bas-Languedoc - région de Montpellier -, l'Auvergne et le Comté de Nice. Cette voyelle /a/ est atone, c'est-à-dire non porteuse de l'accent tonique mais on la perçoit nettement dans la prononciation.

On rencontre donc dans les parlers de ces régions de nombreux mots se terminant par un "a", que l'on retrouve dans la toponymie : Colla Bassa (replat), la Balma (grotte),

Peira Cava (pierre creuse), la Pineta (pinède), la Blachièra (chênaie). Lorsque la tradition et la prononciation locales l'attestent, on donne la prééminence aux formes provençales en "-a" même si l'usager ignorant du parler d'oc a tendance à accentuer cette voyelle atone.

Par contre, en ce qui concerne la finale atone féminine "o", sa transcription par "e" semble être une bonne solution car elle se rapproche de la prononciation et elle correspond à la structure du français. Ainsi on préfère écrire, en fonction du contexte local, la Blachièra, la Pinèda, la Garrigue plutôt que la Blachièro, la Pinèdo, la Garrigo.

7.1.3. Phonèmes propres au gascon

7.1.3.1. "h" gascon

Dès une époque ancienne, quoique l'orthographe ne le note qu'au XVI^e siècle, la consonne //s/ s'est changée en une aspiration /h/ dans une grande partie du domaine gascon.

On rencontre ainsi :

la Higue, la Higuère (Figue : endroit planté de figuiers) ;
la Hourcade (Fourcade : bifurcation) ;
Lahitte (Fite, fitte : borne, limite) ;
Houresté (Fourrest, fourestier : garde-forestier) ;
Hont Blaque, Hontgrillon, Goua de la Houn (Font, foun : source) ;
la Heuguère (Feugar, feugièra : fougeraie)

Cette particularité est respectée sauf lorsque l'usage local écrit a introduit lui-même un "f" à la place de "h", auquel cas on adopte ces graphies ; par exemple : le Feuga, la Figuerade, Fouresté, Bonnafous.

7.1.3.2. "b" gascon

Vers le XI^e siècle la fricative /v/ (prononciation unique de "v" et "b" latins depuis le II^e siècle), qui avait à l'initiale comme à l'intérieur du mot la valeur d'un /b/ bilabial, est devenue /v/ labiodental en provençal (fava, fève), mais /b/ en gascon (habe). Cette prononciation s'est étendue à l'époque moderne au Languedoc où l'on dit fabo ; de nombreux toponymes présentent cette particularité :

Cabaroque (cavaroque : roche creuse) ;
Bernède, Bernassa (Vern : aune ; Vernédo, Vernasso : aunaie) ;
Lèbres (lièvre) ;
Cantaloube (chanteloube) ;
Rivière (ribe : rive, talus, lisière d'un terrain) ;
Bouhebert (buffevent : lieu où souffle le vent).

Il ne faut donc pas s'étonner de voir dans la même région : la Vayssièra et la Bayssièra (la coudraie). La première graphie dénote simplement une articulation plus française que celle traduite par la seconde. Là encore l'usage actuel écrit et oral oriente le choix de l'une ou de l'autre graphie.

7.1.4. Phonèmes propres au catalan

Le catalan, une des langues régionales de France, est la langue officielle de l'Andorre et a acquis en Espagne le statut de langue régionale ; il comporte des graphies particulières le différenciant nettement des autres parlers de langue d'oc :

7.1.4.1. Groupe "ll"

Ce groupe est l'équivalent du groupe occitan "lh" ; comme lui, il représente un "l" mouillé //l/ et sa présence en début ou en fin de mot confère aux termes catalans un aspect particulier : llosa (dalle), castell (château), coll (défilé)

Ce groupe est issu de deux phénomènes phonétiques distincts : à la finale, le mouillement de "l" double latin daterait de l'époque où le /o/ final s'est effacé, c'est-à-dire vers le VIII^e siècle (capillum a donné cabell) ; à l'initiale il s'agit d'un "l" simple qui s'est mouillé comme dans : lluna (lune), llengua (langue), formes attestées pour le XIII^e siècle.

Ce groupe "ll", noté par la littérature, est quelle que soit sa place, toujours conservé dans les graphies traditionnelles, comme par exemple : Roc des Lladres (rocher des voleurs), Collada de la Llosa (grand col de la dalle), la Llau (l'avalanche), Ras dels Agnells (replat des agneaux), Cal Soll (la porcherie)

7.1.4.2. Groupe "-ig"

Ce groupe se prononce "tch" et entre notamment dans la formation du terme générique puig (pic, hauteur, du latin podium, prononcé poutch) répandu dans de nombreux toponymes catalans ; exemples : Puigcerdà, Puig de Gallinas (pic des poules), Puig Caga-Llops (pic chient-loups)

Cette terminaison "-ig" entre dans la formation d'autres termes ; exemples : faig, hêtre, prononcé fatch ; mig, milieu, prononcé mitch ; Sola del Mig (versant ensoleillé du milieu), Veinat del Mig (hameau du milieu)

7.1.4.3. Lettre "x"

Cette lettre est d'une manière générale employée pour représenter l'articulation du groupe français "ch", lequel n'est actuellement usité en Catalogne que dans des noms propres de personne. On le rencontre donc fréquemment en toponymie, ainsi : Ravin du Xoriguer, prononcé chorigué (crécelle), les Teixonères, prononcé teichonère (trou de blaireau), Feixa Llarga, prononcé feicha l'arga (grande terrasse), la Freixinosa, prononcé freichinosa (frênaie), la Boixeda, prononcé boicheda (buisserie).

7.2. Notation des toponymes savoyards

Détachée du Piémont en 1860, la Savoie a conservé des particularismes graphiques inconnus des autres parlers franco-provençaux : on y rencontre en effet de nombreux toponymes se terminant par un "z" ou un "x" ; la Clusaz, Servoz, Chamonix, Vernex... Le plus souvent ces finales sont atones et, de plus, ni "z", ni "x" ne sont prononcés, sauf lorsqu'un usage "étranger" a introduit et généralisé une prononciation fautive : ainsi Chamonix, maintenant prononcé chamonikse au lieu de chamoni, Avoriaz prononcé avoriase au lieu d'avoria

Cette prononciation fautive peut entraîner des contresens absurdes : ainsi Saint-André-le Gaz (Isère) signifie le gué et ne supporte donc pas une prononciation autre que "le ga"

L'origine de ces finales est encore très controversée : pour les noms terminés par "-az", il peut s'agir soit d'une finale latine "-atum", les scribes ayant transcrit le "t" latin par un "-z", soit d'une finale dialectale atone "-a" à laquelle aurait été ajouté un "-z" parasite. La finale "-oz" aurait pour seule origine une forme patoise en "-o" agrémentée comme celle en "-a" d'un "z" superflu. Cette lettre "-z" affecte plus particulièrement les termes génériques ; on retrouve par ailleurs la plupart de ces termes dans tout le domaine d'oc, sous des formes différentes :

Château de la Serraz (serre : colline allongée) ;
la Grouettaz (diminutif de croto ; crypte, souterrain voûté) ;
la Crétaç (crête, chaîne de montagne) ;
Praz Dame (pra, prat, prad : pré, prairie) ;
Chalets des Turroz (turre : motte de terre)

En ce qui concerne les terminaisons "-x", elles proviennent des suffixes latins : "-acum", qui a désigné les domaines gallo-romains, "-etum", collectif généralement appliqué aux noms de végétaux, et "-ittum" qui est un

diminutif. L'évolution de ces suffixes aurait dû aboutir à des finales phonétiquement proches de /-è/ et "-x" serait généralement une lettre parasite d'après certains érudits. Cette terminaison "-x" est sensiblement moins fréquente que la finale "-z" et peut alterner pour un même terme avec une forme en "-et" : Nant de Chênex et les Chênets. Troinex et Troinet, Charvex et Charvet

Cependant ces graphies sont très anciennement attestées (XIII^e siècle) les plus récentes datent de la carte de Cassini (XVII^e siècle) et de nombreux patronymes possèdent également un "-z" ou un "-x" finals. Il ne saurait donc être question de supprimer systématiquement ces lettres sous prétexte d'une mauvaise transcription de scribes ou de prononciation fautive, et de déformer ainsi l'aspect de toponymes traditionnels.

8.1. L'alsacien

8.1.1. Généralités

L'Alsace et la Flandre que, du point de vue linguistique, on ne peut séparer de la partie néerlandaise de la Belgique et des Pays-Bas, représentent l'extrémité occidentale de la poussée germanique.

En Alsace s'est répandu à partir du V^e siècle un parler haut-allemand, celui des Alamans, qui s'est maintenu jusqu'à nos jours sous une forme dialectale.

On divise traditionnellement le parler alsacien en trois dialectes, le haut et le bas-alsacien, correspondant approximativement à la division départementale, auxquels il convient d'ajouter le francique dans l'extrême nord du Bas-Rhin (autour de Wissembourg, entre le Seilzbach et la Lauter), dans l'Alsace dite "Bossue" (autour de Sarre-Union) et dans le département lorrain de la Moselle.

Toutefois cette classification est un peu théorique. Ces dialectes forment en réalité une multitude de familles qui séparent seulement, et par transitions à peine perceptibles, des variantes phonétiques et quelques particularités lexicales qui n'empêchent nullement les Alsaciens, et aussi les Lorrains, de se comprendre d'un bout à l'autre des trois départements. Ces variantes dialectales ont eu tout de même des incidences dans la transcription de certains toponymes.

8.1.2. Histoire et peuplements successifs

À l'aube des temps historiques, une ligne de "démarcation" coupait déjà l'Alsace en deux parties à la hauteur de Marckolsheim. Elle séparait la cité des Séquanes (capitale Vesontio : Besançon) de celle des Médiomatriques (capitale Divodurum ou, ultérieurement, Mediomatricum : Metz). C'était une frontière naturelle, obstacle physique formé d'épaisses forêts et de vastes marécages. Elle se perpétuera pendant plus de deux millénaires et constituera la limite :

- entre les provinces romaines de la Maxima Sequania et de la Germania Superior (capitale Mogontiacum : Mayence) ;
- entre les diocèses de Bâle (jusqu'en 1790) et de Strasbourg ;
- au Moyen Âge, entre le Comté du Nord ou Nordgau et le Comté du Sud ou Sundgau (1) ; puis entre le Landgraviat de Basse-Alsace présidé par l'évêque de Strasbourg et celui de Haute-Alsace à prédominance autrichienne ;
- de nos jours enfin, entre les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (2).

En 58 avant J.-C., César intervenant à l'appel des Eduens contre les Séquanes soutenus par les Germains d'Arivoviste, écrase ces derniers près de Cernay. C'est le début de la période romaine qui durera près de cinq siècles. César ouvre les voies qui faciliteront les communications entre le Nord et le Sud, tandis que Drusus construit une série de fortins, les Castella Drusi, dont Argentoratum, futur Strasbourg, pour surveiller et défendre la frontière du Rhin.

Avec la permission de César, les Triboques (étaient-ils des Germains celtisés ou des Celtes germanisés ?) purent demeurer sur le territoire autour de Brocomagos (Brumath), où ils s'étaient établis, et les Raurarques autour de Bâle (leur capitale sera Augusta Rauracorum, Kaiser-Augst) comme troupes auxiliaires, participant à la défense de l'Empire.

Vers le milieu du IV^e siècle, la poussée des Barbares se fit de plus en plus forte. Cependant les empereurs Julien et Grégoire remportèrent encore deux éclatantes victoires, les dernières, l'un près de Strasbourg en 357, l'autre à Argentovaria (Horboung, près de Colmar) en 378. Mais en 406 la frontière du Rhin cède partout et les "féroces Alamans" (St-Jérôme) submergent l'Alsace et s'y établissent en maîtres, marquant la fin de la puissance romaine et imposant le parler germanique. Un siècle plus tard, les Francs à leur tour soumettront les Alamans.

Ainsi à l'époque mérovingienne, trois populations parlant trois langues différentes vivent côte à côte :

- les Gallo-Romains, minoritaires, parlant le celte ou le latin ou un langage mêlant le celte et le latin ;
 - les Alamans, majoritaires ;
 - les Francs, dominateurs ;
- ces deux derniers groupes parlant des idiomes germaniques.

On estime généralement que l'élimination des parlers des populations Gallo-Romaines ne se fera que progressivement et ne sera effective qu'au début du VIII^e siècle.

N'oublions pas toutefois qu'au fond des quatre vallées alsaciennes : de Lapoutroie, de Ste-Marie-aux-Mines, de Villé et de Schirmeck, un patois roman est toujours en usage ; on l'appelle le "welsch" ou "walsch" (3).

La première unification de l'Alsace vers 640 sera l'œuvre des ducs d'Alsace, dont le plus illustre est Adalric ou Etichon, le père de Ste-Odile. Ce n'est sans doute pas un simple hasard si le nom "Alsace", pour désigner la région située entre le Rhin et les Vosges, et arrosée par l'Ill, apparaît pour la première fois à cette même date (vers 640). Le duché s'étendra même au Jura Bernois et à la région de Bâle jusqu'à l'Aar, mais cet excès de puissance sera la cause de son démembrement après l'avènement des Carolingiens en 751.

En 870, par le traité de Meerssen, Charles le Chauve abandonna ses droits sur l'Alsace à Louis le Germanique. Désormais et pendant plus de sept siècles, l'Alsace partagera les destinées et les vicissitudes du Saint Empire Romain Germanique.

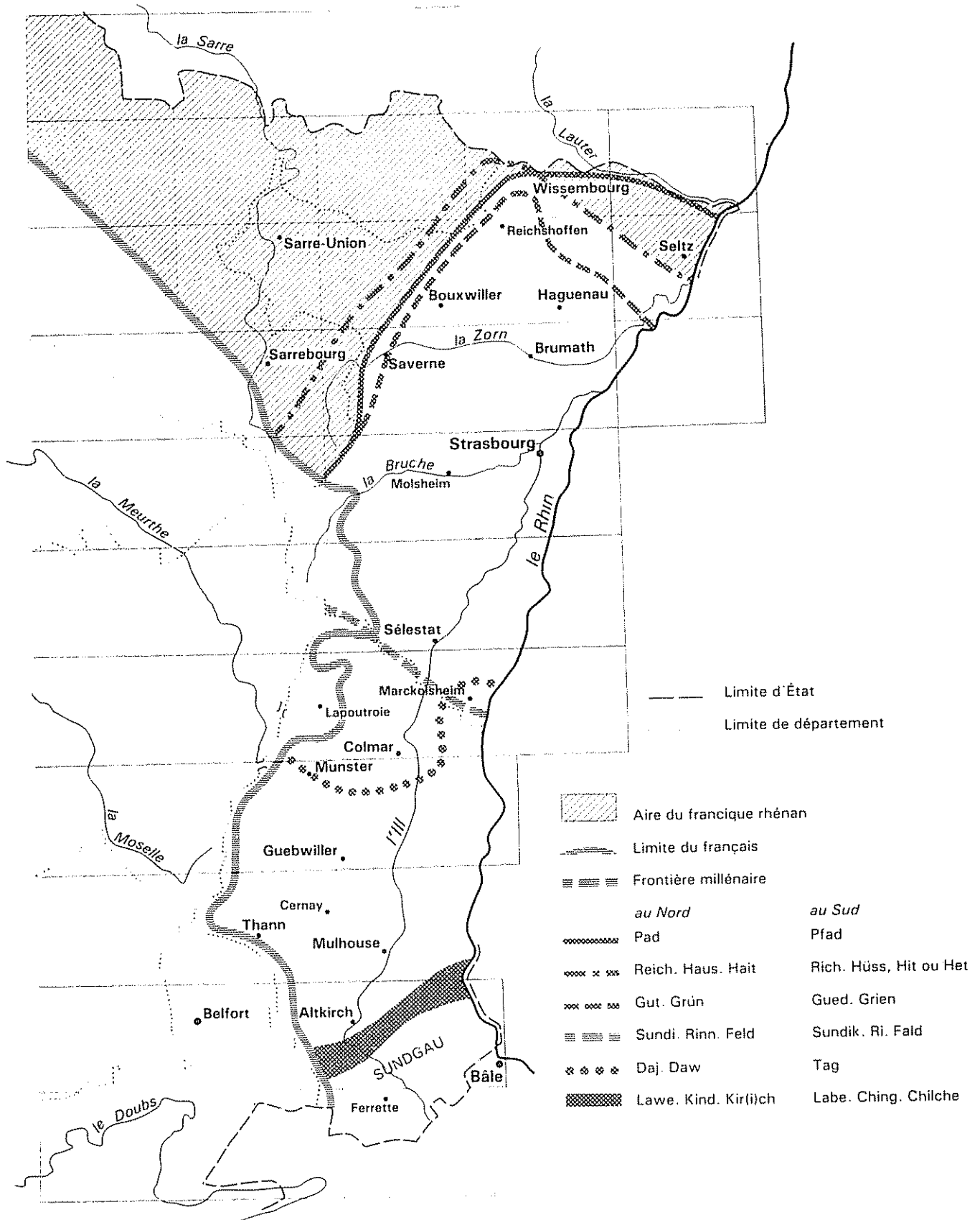
Le Moyen Âge est l'époque du morcellement territorial et de la prolifération des petites seigneuries et des villes libres. Les empereurs de la dynastie des Hohenstaufen, Frédéric Barberousse et Frédéric II, ainsi que Rodolphe de Habsbourg manifestèrent une particulière affection et une grande sollicitude pour l'Alsace. Il y eut des périodes de paix et de prospérité alternant avec de grands malheurs : incursions des Hongrois, la Grande Peste du XIV^e siècle, les troubles du grand interrègne, la révolte des paysans, quatre invasions des Armagnacs et dépassant tout en horreurs et en dévastations, la Guerre de Trente-Ans. Les ruines s'accumulaient, des dizaines de villages disparaissaient et d'énormes vides s'ouvraient parmi la population. La paix rétablie, il y eut chaque fois un afflux d'immigrants venus de tous les pays avoisinants, de Suisse surtout, de Lorraine, de Souabe, de Bourgogne. Des protestants et des Huguenots trouvèrent asile.

(1) Le mot "Sundgau" ne désigne plus que la partie méridionale du département du Haut-Rhin

(2) La toponymie porte encore à l'heure actuelle le témoignage de cette division : Marckolsheim (village marche, village frontière), l'Eckenbach (le ruisseau de la frontière), le Landgraben (le fossé-limite du territoire)

(3) A rapprocher du "wallon" en Belgique

L'ALSACE



L'intervention de la France dans le conflit marquait la fin d'un épouvantable cauchemar : la province retrouvée était exsangue et ravagée. On ne peut qu'admirer la grande sagesse de l'administration royale qui sur les instructions de Louis XIV « ne rien toucher aux choses d'Alsace », aidait sans s'imposer, respectait les usages et les libertés locales et même la langue d'une population si longtemps inféodée à l'Empire Germanique.

La toponymie alsacienne ne peut être que le reflet de la grande diversité, de tous les événements et vicissitudes que nous avons essayé d'évoquer.

8.1.3. Relations entre le dialecte alsacien et la langue allemande

8.1.3.1. Position linguistique (figure 14)

L'allemand, comme l'anglais et le néerlandais, appartient au groupe germanique occidental. Il se subdivise lui-même en trois grands groupes de dialectes :

- le bas-allemand ;
- le moyen-allemand, qui comprend le francique rhénan parlé dans une grande partie de la Moselle, dans l'Alsace " Bossue " et dans sa frange septentrionale au-delà de la Seltz ;
- le haut-allemand, qui comprend l'alémanique dont l'alsacien est une variété.

Charlemagne avait tenté de faire de son dialecte, le francique rhénan parlé à sa Cour, une langue littéraire commune. Au Moyen Âge, les chancelleries de Vienne et de Munich réussirent mieux dans cette entreprise. Mais c'est Luther qui est à l'origine de l'allemand officiel parlé de nos jours, car il rédigea sa Bible dans un dialecte intermédiaire entre le moyen et le haut-allemand, de façon à être compris dans toutes les régions

8.1.3.2. Règles de prononciation

Les règles de prononciation rappelées ci-après sont

valables pour l'allemand et aussi pour les toponymes alsaciens d'origine germanique.

“ ä ” (ou encore “ ae ”) prononcé /è/ ; peut être long (comme dans fête) ou bref (comme dans bette).

“ ai ”, “ ei ” prononcé /ai/ approximativement comme dans ail.

“ au ” prononcé approximativement comme aou dans Raoul

“ äu ”, “ eu ” prononcé /øi/ comme dans l'anglais boy.

“ e ” prononcé /é/, /è/ ou /e/.

“ ö ” (ou encore “ oe ”) prononcé /œ/ (comme dans peu) ou /øe/ (comme dans cœur).

“ u ” prononcé /u/, comme dans roue.

“ ü ” (ou encore “ ue ”) prononcé comme u français de mur.

Il n'y a pas en allemand les voyelles nasalisées du français : an. en. ou in. on. un

“ ch ” est dur et guttural après a. o. u. au, il se prononce alors comme un “ ch ” breton ou comme un “ j ” (jota) espagnol ; exemple : Bach, prononcé /bòX/. Schlucht, prononcé /šluXt/. Il est doux et palatal dans les autres cas ; exemple : Licht, prononcé /lišt/

“ chs ” est prononcé /ks/ comme dans action (Ochsenfeld).

“ g ” est toujours dur comme dans gare (Gerstheim, Logelheim).

“ h ” est fortement aspiré en début de syllabe (Haus, Honeck) mais muet après une voyelle dont il indique l'allongement (Hohrodberg, Ohnenheim, Wahlheim).

“ j ” semi-consonne palatalisée ou yod /y/. est toujours prononcé comme “ y ” dans oyat, yeuse.

“ sch ” est prononcé /š/ comme “ ch ” dans chat.

“ sp ” et “ st ” sont prononcés /šp/ et /št/ en début de mot seulement (Steinbrunn).

“ v ” est prononcé /f/ (Vogelsheim)

“ z ” est prononcé /ts/ (Zellenberg).

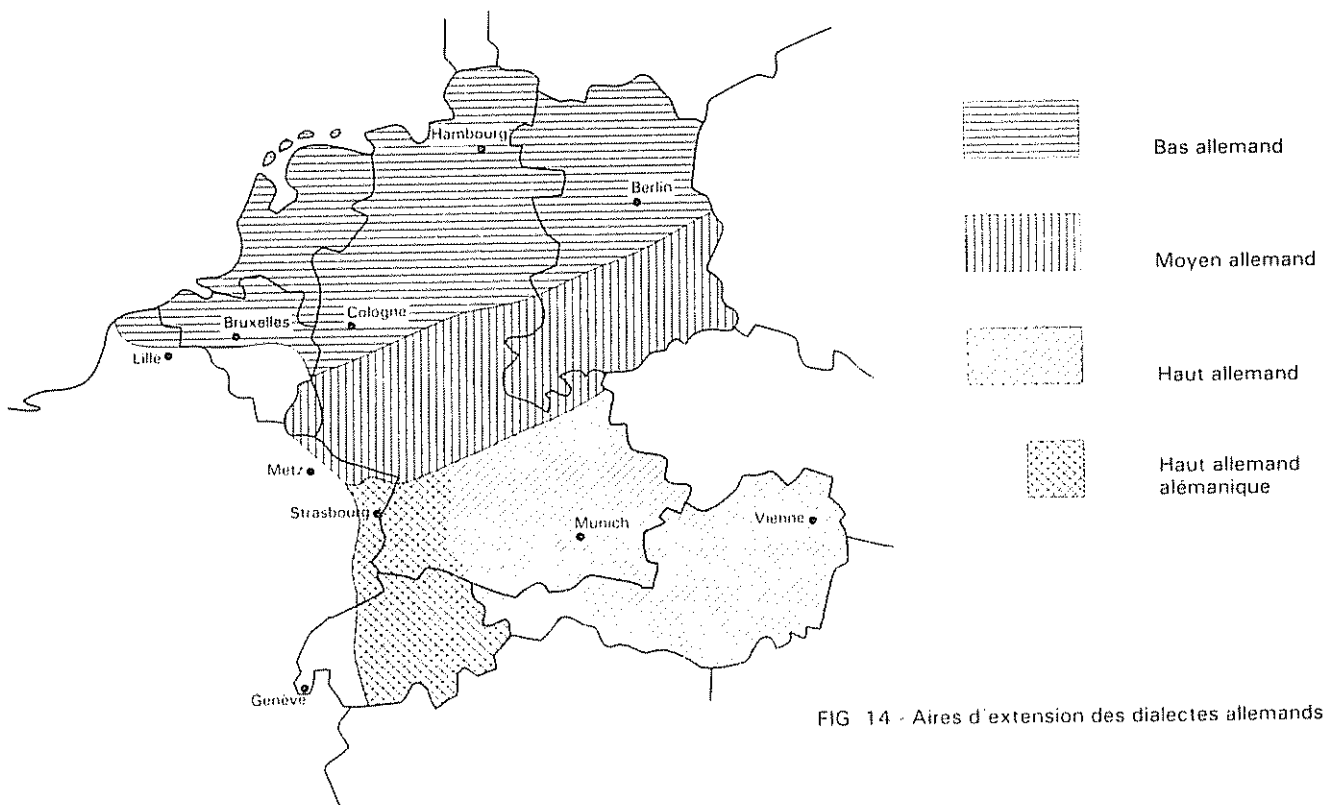


FIG 14 - Aires d'extension des dialectes allemands

8.1.4. Originalité du dialecte alsacien par rapport à l'allemand officiel et littéraire

L'alsacien, sauf dans les zones du francique, présente un caractère archaïque qui rappelle beaucoup le moyen haut-allemand c'est-à-dire le haut-allemand du Moyen Âge. car il n'a pas suivi deux importantes évolutions phonétiques de l'allemand : la diphthongaison de i, u, ü, longs anciens et la monophthongaison d'anciennes diphthongues.

8.1.4.1. Diphthongaison de i, u, ü (écrit "iu"), longs anciens

Ces trois diphthongaisons sont dites parfois "bavaroises" car la mutation qui avait commencé en Bavière au XII^e siècle, s'étendit progressivement à tout le moyen et le haut-allemand sauf à l'alémanique.

L'alsacien conserve i long ancien qui, à partir du XII^e siècle est devenu en allemand la diphthongue ei ; par exemple : le Rhin, en allemand Rhein, se dit en alsacien Rinne, Rin ou Ri (1). Le latin villare, hameau, est à l'origine de nombreux toponymes : en allemand Weiler, en alsacien Willer ou Wihr, Wissembourg, qui est situé dans la zone du francique, proche de l'allemand, se dit localement /vaisen-burg/ avec la diphthongue ei.

La voyelle u long, prononcé /ū/, devient au, prononcé /au/, en allemand vers le XIII^e-XIV^e siècle, mais en alsacien elle devient ü. Exemples : en alsacien Hüs, maison ; Mür, mur ; en allemand Haus, Mauer ; Lutterbach (Haut-Rhin) et Lauterbach (Bas-Rhin) dans la zone du francique.

La voyelle ü, écrite "iu" en moyen haut-allemand, diphthongue en eu, au au XIII^e siècle en allemand, tandis qu'en alsacien cet ü se désarrondit en i, parfois en e très fermé, restant donc ainsi une voyelle simple. Exemples : le nombre "neuf", en moyen haut-allemand niun, en allemand moderne neun, en alsacien nin ; le mot "grange" en allemand Scheuer, en alsacien Schir (2) ; heute, aujourd'hui, se dit en alsacien /hit/ ou /hét/.

Remarquons qu'il existe bien une diphthongue ei en alsacien mais elle est d'origine différente. Exemples : au nombre "un", eins, correspond le latin unus, issu d'un ancien oinus ; le nombre "deux", zwei, vient du latin duo ; Meier, fermier, qui a donné le nom de la famille Meyer, vient du latin major plus grand.

8.1.4.2. Monophthongaison d'anciennes diphthongues

La diphthongue ie devient en allemand un i long sans modification de la graphie ie, mais en alsacien on continue de la prononcer. Exemples : vier, quatre, se prononce /fir/ en allemand et /fi-ér/ en alsacien ; de même pour le toponyme Riedwihr. Toutefois l'adjectif nieder, bas, entrant dans la composition de nombreux toponymes, se prononce /nédér/ en alsacien car ie ne provient pas d'une ancienne diphthongue mais d'un i bref ancien. Exemple : Niederbronn.

L'ancienne diphthongue uo, ue qui est passée à la voyelle simple u, prononcé /u/ en allemand, se prononce toujours en alsacien comme diphthongue ua, üe. Exemples : l'adjectif gut, bon, se prononce en allemand /gūt/ et en alsacien /guéd/ ; dans les toponymes Bruebach et Luemswiller on prononce la diphthongue /ü-è/.

L'ancienne diphthongue üe, devenue ü en allemand, garde sa valeur de diphthongue en alsacien mais se désarrondit en /i-é/. Exemples : l'allemand grün, vert, se prononce en alsacien /gri-én/ ; le toponyme Biesheim se prononce /bi-ésé/, il remonte à Büessiszheim, forme connue au XII^e siècle.

Le strasbourgeois, qui subit l'influence du francique, prononce des voyelles simples ; exemple : /gǔéd/ pour gut et /grén/ pour grün.

8.1.4.3. Autres mutations et particularités de l'alsacien

Fermeture de a long qui prend en alsacien approximativement le son de o plus ou moins ouvert pouvant aller même de /ó/ à /u/. Exemples : les mots allemands Bach rivière, et Matt, pré, sont prononcés en alsacien /bòX/ et /mòt/ ; Haguenau se prononce /hòwénaw/ ; Jahr, année, se prononce /yór/.

Ouverture de la voyelle /è/, transcrite "ä" ou "e", qui devient un /a/ bien ouvert, sauf dans le francique et le strasbourgeois. Exemples : les mots allemands Feld, champ et Reben, vignes, sont prononcés en alsacien /fald/ et /ravé/ ; le toponyme Ebersheim se prononce /avérsé/ en alsacien.

Ouverture de i bref allemand, qui devient un /é/ fermé. Exemples : la préposition allemande mit, avec, se prononce /méd/ en alsacien ; le pronom personnel allemand ihr, vous, se prononce /ér/ en alsacien ; l'adjectif allemand nieder, bas, se prononce /nédér/ en alsacien ; le nombre allemand sieben, sept, se prononce /séva/ en alsacien ; la rivière Ill se prononce /éll/ en alsacien.

Désarrondissement des voyelles arrondies transcrites äu, eu, ö, oe, ü qui deviennent en alsacien /é/ très fermé ou /i/. Exemples : l'adjectif allemand dürr, sec, et la préposition für, pour, se prononcent en alsacien /dér/ et /fér/ ; le verbe allemand spüren, sentir, éprouver, se prononce en alsacien /špiré/ ; Häuser, pluriel de Haus, maison, se prononce en alsacien /hizér/ ; Wölfe, pluriel de Wolf, loup, se prononce en alsacien /vèll/ ; les toponymes Dürrenentzen et Türckheim se prononcent respectivement /dérénants, / et /dérigé/.

Les occlusives p, t, k ne sont pas franchement des sourdes mais se rapprochent beaucoup des sonores b, d, g. C'est là sans doute une des principales caractéristiques de l'accent alsacien qui a produit des alternances assez fréquentes dans la graphie des noms de lieux. Exemples : Thann, prononcé /dòn/ et Dambach, prononcé /dòmbòX/, composé de Tan (ou Thann) et de Bach, avec assimilation n>m devant b ; on trouve Tieffenbach, le ruisseau profond (tief) et Dieffenbach ; Murbach, Eschbach, d'une part, et Hundspach, Aschpach d'autre part ; Gereut, Greut, Gritt et Kruth, Kraut, Kritt, défrichement.

La palatisation de g intervocalique, final ou médian après l et r, est dûe à l'influence du francique rhénan où elle avait commencé dès le Moyen Âge avant de progresser vers le sud jusqu'à un peu au-delà de Colmar. Dans cette région donc le g se prononce comme yod. Dans quelques zones du Bas-Rhin, et notamment dans le strasbourgeois, il aboutit même à la bilabiale /w/ après un a. Exemples : le mot allemand Wagen, voiture, se prononce en alsacien /vòyé/ ou /vawé/ ; le mot allemand Tag, jour, se prononce en alsacien /dòy/, /dòey/ ou /daw/ ; Haguenau se prononce /hòyénoi/ ou /hòwénaw/. Par contre, au sud de Colmar, "g" a gardé sa valeur d'occlusive et on prononce /vògé/, /dòg/.

En remontant vers le Sundgau, les sonorités gutturales se font progressivement de plus en plus accentuées : /k/ initial devient une aspirée /kh/ ou une fricative palatale transcrite localement "ch" : Kind, enfant, se prononce approximativement /šing/ et Kirche, église /šilsé/ avec l'alternance /l/.

Le "ch" doux, palatal, s'assimile au "ch" dur, guttural : les deux sont pareils dans ich et dans ach. Le Sundgau conserve aussi le /b/ intervocalique, tandis que dans le reste de l'Alsace il devient une fricative sonore labio-

(1) Plus précisément on prononce /ni/ dans le Bas-Rhin et /ni/ dans le Haut-Rhin.

(2) Ainsi dans les toponymes : Schirrhein et Schirrhoffen.

dentale /v/. Exemples : aber, mais, se prononce /*över*/ ; oben, en haut, se prononce /*óvé*/ ; Obernai, se prononce /*óvérna*/ ; Abend, soir, se prononce /*ové*/ (presque /*uvé*/).

Toute l'Alsace a suivi la mutation de /p/ initial en /pf/. Exemples : le latin piretum, lieu planté de poiriers, à donné le nom de lieu alsacien Pfirt, en français Ferrette ; le latin pipa, pipe, a donné en allemand Pfeife, prononcé en alsacien /*pfif*/ . Toutefois dans les zones du francique rhénan cette évolution s'est arrêtée à un p aspiré. Exemple : le latin pondo, poids, qui a donné, en allemand et en alsacien Pfund est prononcé en francique rhénan /*phund*/.

*
* *

Amuissement des finales "e", "en" et "n"

e final disparaît généralement. Exemples : Strasse, rue, se prononce /*stròs*/ ; Gasse, ruelle, se prononce /*gòs*/ ; Pfeife, pipe, se prononce /*pfif*/.

La terminaison en est souvent réduite à /e/ ou bien, dans le Haut-Rhin, à un a furtif. Ceci intéresse quelques noms singuliers comme Boden, sol, qui se prononce /*bódé*/ ou /*bód*, / ; beaucoup de pluriels : Farbe, couleur, au pluriel Farben, prononcé /*fàrbé*/ et /*fàrvé*/ ; mais surtout tous les verbes ; leben, vivre, prononcé /*lavé*/ ; kommen, venir, prononcé /*kumé*/.

Dans le Haut-Rhin, cette perte du n final peut affecter même le radical. Exemples : Win, vin ; Rin, Rhin ; min, mon ; din, ton ; sin, son ; se prononcent respectivement : /*vī*/, /*rī*/, /*mī*/, /*dī*/, /*sī*/ ; Kommen, venir ; gehen, aller ; sein, être ; haben, avoir ; sont réduits à /*ku*/, /*gē*/, /*sā*/, /*hō*/.

*
* *

De la déclinaison il reste peu de choses. Le nom n'a plus que deux formes invariables : le singulier et le pluriel. La formation du pluriel présente encore une certaine diversité :

– le pluriel par *métaphonie* (changement du timbre de la voyelle) ; exemples : le mot allemand Baum, arbre, se dit en alsacien /*bòim*/ et au pluriel /*bèim*/ ; le mot allemand Maus, souris, se dit en alsacien /*mūs*/ et au pluriel /*mīs*/ ; le mot allemand Bruder, frère, se dit en alsacien /*brüèdèr*/ et au pluriel /*brìèdèr*/ ;

– le pluriel en -e, avec ou sans *métaphonie* ; exemples : le mot allemand Mann, homme, se dit en alsacien /*mòn*/ et au pluriel /*manèr*/ ; le mot allemand Feld, champ, se dit en alsacien /*fald*/ et au pluriel /*faldèr*/ ; l'allemand Haus, maison, se dit en alsacien /*hūs*/ et au pluriel /*hizèr*/ ; l'allemand Weib, femme, se dit en alsacien /*vip*/ et au pluriel /*vivèr*/ ;

– le pluriel en -e ou -a (*atones*) concernant les noms masculins faibles et surtout les noms féminins dont le pluriel en allemand est en -en ; exemples : le mot allemand Bär, ours, se dit en alsacien /*bar*/ ou /*bèr*/, au pluriel /*bar*, / ou /*bèrè*/ ; le mot allemand Frau, femme, se dit en alsacien /*frò*/ au pluriel /*fròè*/ ; le mot allemand Tür, porte, se dit en alsacien /*dér*/, au pluriel /*dèrè*/.

– le pluriel sans changement . Stein, pierre, pluriel : Stein ; à l'allemand Finger, doigt, correspond l'alsacien Fènger tant au singulier qu'au pluriel.

Le *génitif* singulier n'existe plus qu'à l'état de vestiges figés dans des noms communs composés ou des noms propres, de lieux ou de personnes. Exemples : di Sunsfroi, la bru ; Kaisersberg ; Morsbronn, source du marécage

Le *datif* ne survit que pour l'article ; il est toujours précédé d'une préposition. Exemple : la phrase allemande Ich gebe dem Vater, der Mutter, dem Kind, den Kinder, je donne au père, à la mère, à l'enfant, aux enfants, se dit en alsacien /*i géb ém (an dém) fòdèr, én dér müèdèr, ém (an dém) kénd, én de kéndèr*/.

Le vocabulaire alsacien présente deux particularités :

– il a conservé d'une part beaucoup d'archaïsmes de la langue allemande ; exemples : pour "tomber" on n'utilise jamais l'allemand moderne "fallen", mais un vieux verbe disparu aujourd'hui que l'on prononce /*kèyè*/ (1) ; Zein, grande corbeille ; Gehre, giron, bas-fond de vallée ;

– il a fait d'autre part un très grand nombre d'emprunts, anciens ou récents, au français ; exemples : Barabli, parapluie ; bouchour, bonjour ; Büttick, boutique ; düsliq, doucement ; dissla, marcher doucement ; Maire, maire ; Odschüa, adjoint.

8.1.5. Toponymie alsacienne

8.1.5.1. Origines

On peut considérer que la toponymie alsacienne présente deux origines distinctes.

Un vieux fond gaulois et gallo-romain datant d'avant les invasions germaniques, les noms de rivières étant les plus anciens : Doller, anciennement Orluna ; l'Ille, la Moder, le Rhin, la Thur, la Zorn, anciennement Sorna. On trouve des noms d'agglomérations : Brumath, anciennement Brocomagos ; Kembs, anciennement Cambete (du gaulois cambu, courbure du fleuve) ; Rouffach, anciennement Rubiacum ; Saverne, anciennement Tres Tabernas ; Seltz, anciennement Saletio. A ces noms il convient d'ajouter les noms romans comme Ferrette (voir plus haut en 8.1.4.3.) ; Fouday et Fouchy du latin fodere, creuser (une fosse, un fossé, une mine) ; Lapoutroie, la pute estrée, la mauvaise route. Certains noms sont des adaptations purement phonétiques du latin ou du roman à l'allemand : Maisonsgoutte, Meisengott ; Neugartheim vient du latin nucaretum, lieu planté de noisetiers.

L'apport du vieux et du moyen haut-allemand, ainsi que de l'allemand moderne, constitue la majorité des toponymes alsaciens : Thann, Altkirch .

8.1.5.2. Noms de lieux composés

D'une part il y a les composés par simple juxtaposition de deux termes. Exemples : Balgau, de Aue, prairie au bord de l'eau, et Balg, courbure, ce village est situé près d'une courbe du Rhin ; Bergholtz, forêt de montagne ; Grendelbruch est une tautologie. Grendel et Bruch signifient marécage ; Schirmeck, frontière protégée .

D'autre part les composés syntaxiques dont le premier terme a une désinence casuelle : génitif fort -s, faible ou pluriel -en ; exemples : Kaisersberg ; Königsburg ; Landsburg ; Morsbronn, source du marécage ; Baerenthal, vallée des ours ; Daubensand, sable drainé par des douves ; Frauenkirch, église Notre-Dame ; Ochsenfeld, champ des bœufs ; Wahlenheim, village des Welsches .

Le premier élément, quand il s'agit d'un adjectif épithète, et le dernier élément peuvent porter la désinence -en d'un ancien datif qui primitivement était précédé d'une préposition : bei, /*bī*/, chez ; zu, /*tsé*/ près de, chez, etc. .

Exemples : Illhäusern, bei den Illhäusern : chez (les gens) des maisons au bord de l'Ille ; de même pour Husseren, Hochfelden.

Sewen, près du lac, est l'ancien datif singulier de See ; Altenberg pour zum alten Berg, à la vieille montagne ; Hohengoëft, pour zum hohen Gehöft, collectif de Hof ; à la grande ferme située sur la hauteur.

(1) On retrouve cette racine dans l'allemand Kegel, quille

Cette préposition, ou aussi un article, peut s'être agglutinée au nom. Exemples : Uffholtz, pour ich gehe auf Holz : je vais au bois ; Ueberstrass : village situé sur la route, de part et d'autre ; la rivière Doller, contraction de d(ie) Olruna ; Lauw près de Masevaux (article élié français et Aue : prairie humide au bord de la rivière Doller) ; Ueberach, de über, au-dessus, et Ach, vieux mot désuet remplacé par Bach : village où la voie franchit la rivière.

Rappelons enfin que pour traduire un nom composé il convient toujours de commencer par le dernier élément, le déterminant étant placé avant le déterminé en alsacien comme en allemand. Exemple : dans le Bas-Rhin, Krautergersheim, composé de heim, village, de Ergers, nom de rivière, et de Kraut (ou Gereut), défrichement. Il s'agit donc d'un village sur l'Ergers établi sur un défrichement. Schwindratzheim contient rat-s, du verbe roden, reuten, défricher, et schwinden, disparaître, faire disparaître. Il s'agit d'un autre village sur un défrichement par dépérissement.

Mais beaucoup de toponymes ont en fait trois formes, voir quatre :

Français (forme écrite)	Allemand (forme écrite)	Alsacien (forme orale)	Dialecte roman (1) (forme orale)
Strasbourg	Strassburg	/štròsbórig/	/tròbó/, /étrabur/
Mulhouse	Mühlhausen	/milhusà/	
Cernay	Sennheim	/sàna/	
Husseren-les-Châteaux	Häuseren	/hizèrè/	
Riquewihr	Reichenweier	/rišèvîr/	
Ammerschwihr	Ammerschweier	/omèršvîr/	/marvilè/ (Marville)
Sigolsheim	Sigolsheim	/sèjèlsè/	/savamò/

La forme officielle, celle que l'on écrit dans les documents administratifs, les actes des notaires, a toujours joui d'une suprématie, la forme vernaculaire poursuivant une évolution marginale, utilisée seulement entre gens du pays et lorsqu'ils parlent entre eux le dialecte. On s'est rarement inspiré de cette forme populaire ; signalons au moins une exception : Obernai et Niedernai, venus des formes dialectales /òvèrna/ et /nédèrna/, en allemand : Oberehnheim village sur l'Ehn, et Niederehnheim, villages au bord de l'Ehn.

Le maintien de l'élément -heim, qui figure dans tant de toponymes, est une autre preuve de la primauté de la forme écrite ; depuis des siècles, sa prononciation se réduit à /é/ ou a furtif. Exemples : Türckheim se prononce /dérigè/ et Dieboldsheim, /dèwèlsè/ (2)

8.1.6. Transcriptions et adaptations récentes

Après 1871, les Allemands s'étaient efforcés d'appliquer en Alsace les normes de la langue allemande officielle :

- suppression des particularités dialectales dont il a été question plus haut ;

- remplacement des toponymes français et romans par des noms germaniques ;

- application de la réforme orthographique intervenue en 1880/1902 : emploi de ck, tz, seulement après une voyelle : Selz au lieu de Seltz, Frankental au lieu de Franckenthal ; suppression des th, sauf Thann et la Thur ; K initial pour C : Kolmar au lieu de Colmar ; Hof, Hofen au lieu de Hoff, Hoffen (3) (Sundhoffen), etc.

Le résultat était une grande cohérence dans la transcription des toponymes, mais cette cohérence n'était valable qu'à l'intérieur des pays de langue allemande.

Après 1918, les noms français anciens ont naturellement été rétablis. Pour les autres, les Alsaciens ont souhaité revenir à la graphie traditionnelle, ceci d'autant plus que certaines des innovations allemandes, comme l'introduction des diphtongues, avaient éloigné encore davantage le nom officiel de la forme dialectale ; exemple : Reichenweier, en alsacien : Richawihr, en français Riquewihr. Le rétablis-

8.1.5.3. Complexité de la toponymie alsacienne

La toponymie alsacienne est d'une grande complexité, car au dialecte local sont venues se superposer deux grandes langues littéraires utilisées par les diverses puissances politiques qui tour à tour avaient la charge d'administrer le territoire. En fait cette toponymie est le plus souvent trilingue : la forme officielle française, la forme allemande, et la forme vernaculaire.

Pour les localités d'une certaine importance et celles situées près de la frontière linguistique, il existait depuis fort longtemps une forme allemande et une forme française (traduction, simple adaptation phonétique, dénomination différente). Exemples : Saverne et Zabern, Masevaux et Masmünster, Marmoutier et Mauersmünster, Dannemarie et Dammerkirch, Maisongoutte et Meisengott, Bréchaumont et Bruckensweiller, Courtavon et Ottendorf, Le Bonhomme et Diedolshausen.

ment du tz était souhaitable, car il évitait pour les non-initiés la prononciation d'un "z" sonore français. On a procédé à quelques autres adaptations mineures comme l'insertion d'un u après g pour garder à cette consonne sa valeur d'occlusive : Guebwiller, Guémar, Haguenau. Toutefois on a laissé subsister Logelbach, Geiswiller. On s'est gardé sagement de toucher à l'ordre des choses et aux dénominations traditionnelles.

Ceux qui ignorent les rudiments de la langue et de la prononciation allemandes peuvent déplorer le manque d'unité, l'incohérence et les anomalies de l'état actuel. Tous les gens avertis savent qu'il n'est pas possible de faire abstraction de l'histoire millénaire d'une province frontière et d'ignorer l'héritage de la langue allemande et les nombreux toponymes anciens. Ce serait une gageure de vouloir trouver un système unique de transcription valable pour deux langues aussi différentes que l'allemand et le français.

8.2. Basque

La présence des Basques dans le Sud-Ouest de la France pose des problèmes non encore résolus et toujours discutés. Les Basques sont installés de part et d'autre des Pyrénées. Ceux de France, demeurant aujourd'hui dans les arrondissements de Bayonne et de Mauléon, sont venus d'Espagne au VI^e siècle. Ils ont alors repris une partie de l'ancien domaine aquitain beaucoup plus vaste que celle que les Ibères avaient occupé, vraisemblablement jusqu'à la Garonne, et qu'ils avaient dû céder au moment de la

(1) Noms donnés par les populations romanes des vallées d'Orbey, Lapoutroie, Ban de la Roche, etc. dites "les Welsches".

(2) Dès le XI^e siècle on trouve -heim réduit à -hein et rimant avec des mots à désinence -en.

(3) En alsacien courant le pluriel de Hof, cour. est Heft.

conquête romaine. En effet on rencontre hors du pays basque des toponymes à physionomie basque comme Biarritz, Aramits et en particulier Mendosse et Mendousse, qui correspondent aux noms basques espagnols Mendoz ou Mendoza et dérivent de mendi (montagne)

La langue des Basques, ou euskara, est donc un reste probable de l'ancien ibère qui couvrait ce vaste territoire appelé Vasconia. L'origine de l'euskara demeure cependant obscure car il n'a pas une structure indo-européenne et il est généralement admis qu'il ne représente qu'en partie l'ancien ibère.

La transcription des toponymes basques se heurte à une double difficulté : une diversité dialectale extrême et une tradition écrite récente et multiple. En effet le basque n'est pas une langue unifiée, mais un ensemble de dialectes et de sous-dialectes dont les limites sont difficiles à déterminer ; on constate qu'un même mot se prononce de façon différente suivant les régions et que cette différence peut se retrouver dans l'écriture : ainsi le terme pista (cascade), qui se prononce et s'écrit également pichta. La Planche 6 illustre les trois provinces du pays basque, qui représentent les trois domaines linguistiques principaux : Labourd, Basse-Navarre et Soule

Par ailleurs, en raison de l'absence de textes anciens écrits en basque (1), non seulement il n'existe aucune orthographe officielle attestée historiquement, mais encore les formes écrites sont variables et plus ou moins cohérentes, transcrites selon la langue de leur auteur d'après la phonétique française ou d'après la phonétique espagnole, ou même en mélangeant les deux langues. Les grammairiens basques se sont efforcés d'établir des règles d'écriture uniques pour tout le pays basque, en créant une langue littéraire "navarro-libourdine", actuellement utilisée dans les publications.

Mais cette langue littéraire n'a pu influencer complètement la toponymie, qui a conservé des variantes et même des incertitudes dans l'écriture de ses formes. La Commission de toponymie de l'I.G.N. a donc été amenée à établir ses propres principes de transcription des sons de la langue basque, en tenant compte cependant de l'existence d'autres systèmes de notation, ou encore d'orthographe, présentant un caractère plus ou moins traditionnel qu'il faut conserver dans des cas particuliers.

8.2.1. Éléments de prononciation

En basque, les mots pris isolément n'ont pas d'accent tonique bien marqué, sauf en souletin : ils sont isotones, c'est-à-dire que leurs syllabes ont sensiblement la même valeur.

Le seul accent que l'on rencontre dans l'écriture est l'accent orthographique aigu sur le "e" prononcé /é/.

8.2.1.1. Les Consonnes

Les consonnes "b, d, f, g, k, l, m, n, p" ont la même valeur phonétique qu'en français. On ne rencontre jamais de mot commençant par la lettre "r" ou se terminant par la lettre "m" ; la lettre "w" n'existe pas.

La lettre "c" est utilisée conjointement avec "k" et "q" pour transcrire l'occlusive vélaire sourde que l'Académie de la Langue Basque représente uniformément par "k" : Cayolar de Herna (cabane, prononcé /kayolar/), Candau (prononcé /kandau/), mais aussi Erreka (ruisseau). Le "c" est également employé, sous les formes "ç" devant : e, i, et "ç" devant : a, o, u, pour transcrire les sons /ts/ ou /s/ : Bustince (prononcé /bustintsé/), Aïciritz, Çaro Estérençuby où "ç" a la valeur de "s" sourd français.

La lettre "h" est toujours aspirée et sert notamment à modifier la prononciation de certaines consonnes (voir 8.2.1.2. Les groupes de consonnes)

La lettre "j" avec sa valeur française n'existe qu'en Soule : Josbaig, Jauregui /jaurégi/. En Labourd et en

Basse-Navarre, la lettre "j" se prononce un peu comme l'y semi-voyelle du français yole, admettant chez certains un léger /d/ initial d'appui (d mouillé) non noté : Pic de Jarra /yarra/, Jaxu /dyatsu/.

Les lettres "m" et "n" ne nasalisent pas la voyelle qui les précède comme en français mais se prononcent séparément : pentoka (raidillon) se lit /pèn-toka/, dembora (temps) se lit /dèm-bora/.

Il existe en basque deux sortes de /r/ :

— "r" doux représente un son particulier, au basque ; il est presque toujours éliidé et sa prononciation la plus proche serait celle de /d/ ; on le représente par un seul "r" entre deux voyelles : ura (l'eau) prononcé /uda/ ;

— "r" dur, que l'on prononce /rr/ roulé, s'écrit "rr" entre deux voyelles : Etcharry, Irissarry où le premier "r" est doux et le groupe "rr" représente un "r" dur ; en fin de mot ou devant une consonne, un "r", même initialement doux, devient obligatoirement dur mais on ne le redouble pas dans l'écriture : ur tzarra (l'eau mauvaise) se lit /urr tsarra/.

La lettre "s" représente un son particulier au basque et communément appelé "s gras". Un auditeur de langue française peut le confondre avec la chuintante sourde /ʃ/, particulièrement dans le parler souletin qui tend légèrement plus vers ce son chuintant que le labourdin et le bas-navarrais : Onismendy, en Soule, se prononce à peu près /onišmèndi/ alors que Suhescun, en Basse-Navarre, se prononce plutôt /suhèskun/. Lorsque ce son particulier se présente entre deux voyelles, on redouble "s" dans la transcription du mot : Bidassoa, Louhossaa, Itxassou.

La lettre "x" est d'un usage très ancien dans les noms propres pour exprimer le son français /tʃ/ ; cependant dans les vieux textes, "x" a plutôt la valeur de /ts/. Antérieurement à 1926, l'Académie de la Langue Basque a donné à cette lettre la valeur du "ch" français, de manière à détruire l'équivoque du "ch" qui en espagnol se prononce comme le français /tʃ/ : dans Juxue, "x" a la valeur de /ts/ /yutsu/.

La lettre "z" représente le son de l'"s" sourd français, comme dans les mots : course, sac..., sauf en Soule où il peut également représenter un "z" doux analogue à celui du français zèle ; Lohitzun est prononcé /lohitsun/, Ahetzte est prononcé /ahètstè/.

8.2.1.2. Les groupes de consonnes

Certaines consonnes peuvent être palatalisées (ou mouillées) :

— "l" mouillé est représenté par les graphies "li", "iili", "iil", suivant sa position dans le corps du mot : Murkhuillako ;

— "n" mouillé est représenté par la graphie "gn" qui a cette valeur phonétique en français ;

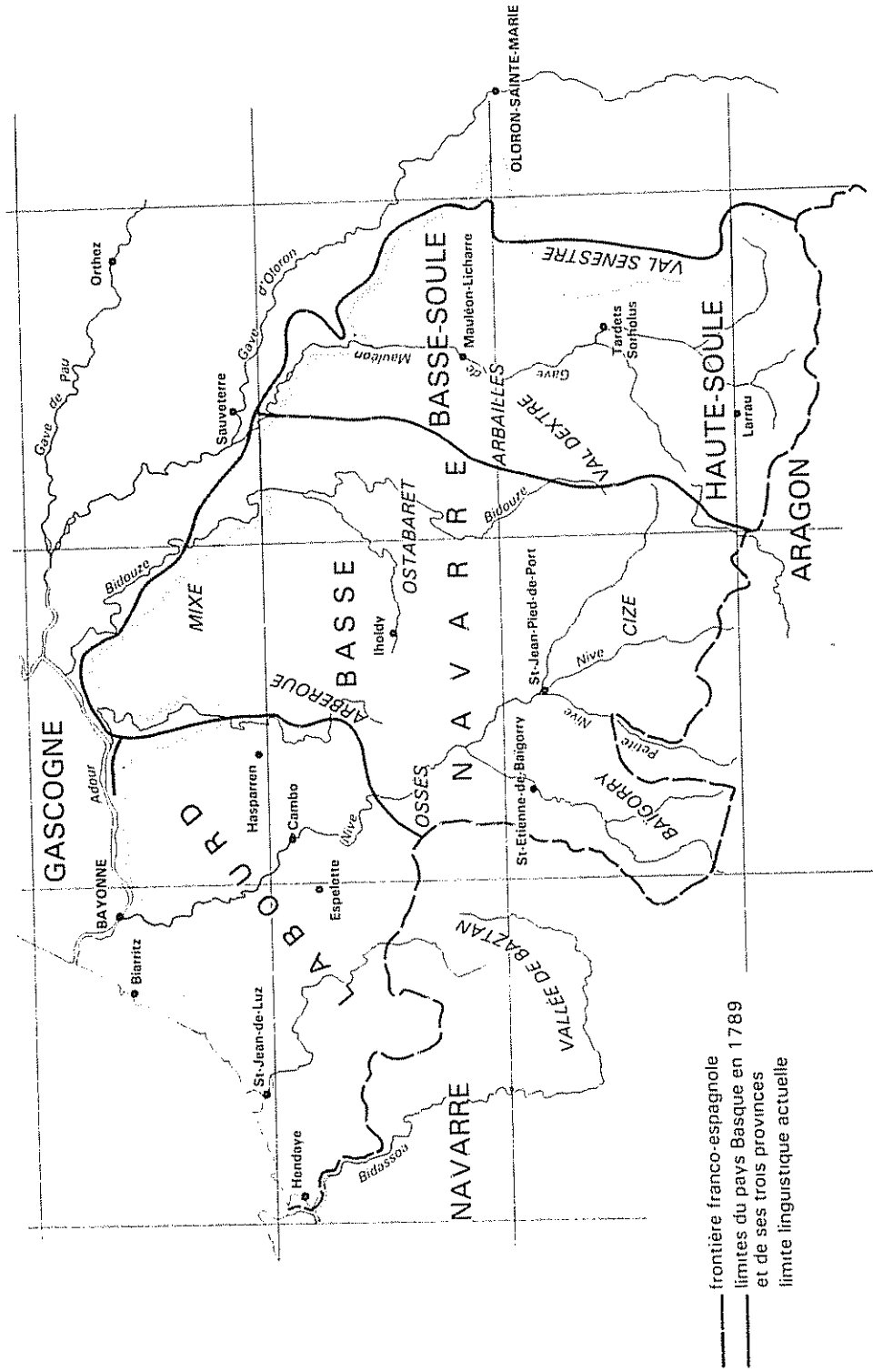
— "t" mouillé équivaut le plus souvent au groupe "tch", comme dans les mots tchipi, petit ; tchirritcha, grillon.

En dehors des combinaisons "ch" et "tch" qui se prononcent comme en français la lettre "h" précédée d'une consonne indique généralement que celle-ci est aspirée. Cette prononciation aspirée affecte les consonnes occlusives /k/, /p/, /t/ et la consonne liquide //l/. Cependant, dans le cas de la lettre "p", il a été admis que le "p" aspiré ne serait pas représenté par le groupe "ph", pour éviter que l'usager ne fasse l'analogie avec le groupe "ph" français prononcé /f/.

(1) En réalité il existe bien une littérature basque mais qui ne remonte pas au-delà du XVII^e siècle ; elle est exclusivement rédigée en labourdin et a servi de modèle aux auteurs bas-navarrais et souletins qui ont traditionnellement adopté ce dialecte. Depuis le début du XX^e siècle toutefois, de nombreux éléments navarrais y ont été introduits.

Planche 6

LE PAYS BASQUE FRANÇAIS



— frontière franco-espagnole
 - - - limites du pays Basque en 1789
 limite linguistique actuelle

Les groupes "kh", "th" et "lh" sont lus comme si "h" n'existait pas ou bien avec tendance à aspirer la voyelle qui suit : Guéthary /gét-ari/, Ithorots /it-orots/, Olhatcha /ol-atša/. Murkhuillako murk-ujako/.

8.2.1.3. Les voyelles

Les voyelles "a", "é", (éventuellement "e"), "i", "o", "ou", "u" sont équivalentes aux voyelles françaises correspondantes.

Cependant les sons /u/ et /ü/ ne coexistent qu'en Soule. Le Labourd et la Basse-Navarre ne connaissent que le son /u/, représenté par la lettre "u" dans de nombreux toponymes traditionnels conservés sous cette forme : Isturitz se prononce /isturits/, Sorhapuru se prononce /sorhapuru/. Ustarits se prononce /ustarits/.

Il convient également de signaler que la voyelle "o" est extrêmement fermée devant "a" et tire sur "ou" français. Les termes lépoa (le col), pékoa (ce qui est dessous), mandoa (le mulet), sont donc souvent entendus comme /lépua/, /pékua/, /mandua/.

La rencontre d'un "e" final ou d'un "u" final avec l'article suffixe a donné presque partout ia dans la prononciation courante ; ainsi etchia équivaut à etchéa (la maison), lézia à lézéa (le gouffre), althia à althéa (l'endroit), gatia à gatua (le chat), buria à burua (la tête).

8.2.1.4. Les diphtongues

Au contact de la voyelle "i", les voyelles "a", "é", "o" peuvent former diphtongue ; ces diphtongues sont généra-

lement notées "ay", "ey", "oy" sauf dans certains toponymes traditionnels où leur transcription est "ai", "ei", "oi" : Etchegaray (prononcé /étchégarai/), Ordosgoitiborda (prononcé /ordosgoitiborrda/), mais Aïçaguerria, Goyheneix, Lahunxagoity.

De la même manière "a", "é", "o" peuvent former avec la voyelle /u/ les diphtongues notées selon les cas "au", "éou", "ou" ou bien "au", "eu", "ou" : Idaoula, Laugako, Euskéta.

8.2.2. Éléments de grammaire

8.2.2.1. Généralités

Les différents rapports entre les mots sont déterminés en français tantôt par la position que les mots en rapport occupent dans la phrase, tantôt par des prépositions. Dans la phrase basque, les rapports des mots entre eux sont marqués par des flexions ou désinences particulières. Ces désinences se nomment cas, dont l'ensemble constitue la déclinaison. La déclinaison basque ne varie pas comme dans beaucoup de langues suivant le genre, par contre, les désinences casuelles varient, mais peu, suivant les nombres qui sont trois : le singulier et le pluriel d'une part, l'indéfini d'autre part.

Le tableau suivant indique sommairement les douze cas de la déclinaison basque avec leurs fonctions, la préposition française équivalente et leur désinence :

Cas	Fonction et préposition française	Désinence
Nominatif	Sujet ou complément d'objet	-
Actif	Complément d'agent : par	-h
Médiatif (ou instrumental)	Moyen, cause, manière : au moyen de	-z
Inessif (ou locatif)	Position, indique le lieu où l'on est : à, dans	-n
Elatif (ou discédent)	Origine, indique le lieu d'où l'on vient : (parti) de	-tik -rik
Adlatif (ou directif)	But, indique le lieu où l'on va : à, vers	-rat
Génitif locatif	Origine : de	-ko
Génitif possessif	Appartenance : de	-en
Datif	Attribution : à	-i
Unitif	Accompagnement : avec	-ekin
Partitif	Provenance : (extrait) de	-ik
Prolatif	Intérêt, attribut : pour (en faveur de)	-tzat

En pratique, la toponymie n'utilise que deux de ces cas : le nominatif et le génitif.

Il n'existe qu'un seul article en basque, noté par un "a" ajouté à la fin des mots : bidasso, rivière ; bidassoa, la rivière ; istil, mare ; istila, la mare.

8.2.2.2. Les substantifs

Le nom basque forme avec ses épithètes et son article un groupe agglutiné ; seul le dernier mot de ce groupe prend la désinence des cas, les autres mots restant invariables.

Le nominatif pluriel se traduit par l'adjonction de la lettre "k" à la fin du mot : élizak, l'église ; élizak, les églises.

8.2.2.3. Les adjectifs

Les adjectifs se déclinent selon les mêmes types de déclinaison que les substantifs ; en règle générale ils se placent après le nom dont ils sont l'épithète : Bordazaharra, la vieille métairie (borda : métairie) ; Etchéchipigorria, la petite maison rouge (etche : maison) ; Oyhanbeltzak, les forêts sombres (oyan : forêt).

Le complément de nom est placé avant le nom auquel il se rapporte et se met au génitif :

— au génitif possessif, marqué par la désinence "-en", s'il s'agit d'un nom de personne ou plus généralement d'un être animé : artzaynen etchola, la cabane des bergers ;

— au génitif d'origine, marqué par la désinence "-ko", s'il s'agit d'un nom de chose ou de lieu : Hazparnéko élizak, l'église d'Hasparren ; Oyhanéko etchola, la cabane de la forêt ; Ithourriko bidéa, le chemin de la fontaine.

8.2.3. Formation des noms de lieux

La plupart des toponymes basques s'expliquent exclusivement par le basque, c'est-à-dire datent au plus tôt du VI^e siècle. Ils se présentent essentiellement comme des composés, que l'on peut classer en trois catégories : les noms évoquant les constructions ou les agglomérations, les noms à valeur topographique, les noms d'arbres.

8.2.3.1. Les noms d'habitations

Eliça ou élizak : église ; élicaberry, église neuve ; Etche : maison ; Etchegaray, maison haute ; Iri : village, localité ; Iribarne, à l'intérieur du bourg Irigoyen, en haut du bourg ; Jauregui : maison noble ; Jauréguissahar, vieux manoir.

8.2.3.2. Les noms à valeur topographique

Aran : vallée ; Arangaixa, la mauvaise vallée ; Harri : pierre, roche ; Harriando, près de la roche ; Ibar : Vallée ; Ibarron, vallée bonne ; Iturri ou Ithour : fontaine ; Ithorots, fontaine froide ; Mendi : montagne ; Mendigorry, montagne rouge

8.2.3.3. Les noms d'arbres

Haritz : chêne ; Biarritz. les deux chênes ;
Lizar : frêne ; Lissaragay, la frênaie ;
Oihan ou oyhan : bois ; Oyhanbelché, le bois noir ;
Sagar : pommier ; Sagarape, sous les pommiers.

8.3. Breton

8.3.1. Généralités

Les langues celtiques se rattachent à la grande famille des langues indo-européennes, au même titre que les langues romanes ou germaniques ; elles se partagent elles-mêmes en deux branches distinctes :

– la branche gaélique ou goïdélisque, qui groupe l'irlandais, le gaélique d'Écosse et le dialecte de l'île de Man (manx) ;

– la branche brittonique, qui comprend le gallois, le cornique, parlé jusqu'au XVIII^e siècle en Cornouailles anglaise, et le breton.

Selon la thèse de Joseph LOTH, le breton ne dérive pas du gaulois mais aurait été introduit en Armorique, à partir du V^e siècle de notre ère, par des Bretons de Grande-Bretagne, chassés par les invasions anglo-saxonnes. Ceux-ci s'établirent dans la péninsule armoricaine, qui s'appela dès lors Petite-Bretagne ou Bretagne tout court, la colonisèrent et lui imposèrent leur langue.

Des travaux récents tendraient toutefois à faire prévaloir les conclusions suivantes :

– le gaulois n'était pas éteint en Armorique à l'époque des émigrations bretonnes venant de Grande-Bretagne ;

– ces dernières auraient commencé plus tôt qu'on ne l'a cru jusqu'à maintenant ;

– le breton d'Armorique résulterait d'un mélange, au pourcentage variable suivant les régions, de gaulois armoricain et de breton insulaire (1).

L'étude des noms de lieux permet de tracer dans les départements d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique une limite ou frontière linguistique donnant la situation du breton au IX^e siècle (voir planche 7). De nos jours, le domaine du breton parlé ne s'étend pas au-delà d'une ligne Plouha (Baie de St-Brieuc) Damgan (à l'Ouest de l'embouchure de la Vilaine). Le breton parlé présente de nombreuses variétés dialectales ; on y distingue cependant quatre grands dialectes dont l'extension correspond à peu près aux limites d'anciens évêchés : le cornouaillais, le léonais ou léonard, le trégorrois, le vannetais. Les trois premiers dialectes sont assez proches les uns des autres et on les groupe en un dialecte unifié, dit K L T, des initiales des dénominations bretonnes : Kernev (Cornouaille), Leon et Treger (Trégor). Le vannetais présente des différences notables avec le K L T, du point de vue de son vocabulaire et de sa prononciation.

Le breton, en tant que langue, possède une tradition écrite et une littérature. Le premier texte breton connu (milieu latin, mi-breton) date de la fin du VIII^e siècle. Mais il faut attendre le XI^e siècle pour pouvoir vraiment disposer de manuscrits bretons, ceci en raison des invasions normandes qui ravagèrent la Bretagne au cours du X^e siècle. On peut également dire qu'une certaine tradition écrite se trouve attestée dans les noms de lieux, en remarquant que le domaine de la toponymie bretonne s'étend vers l'Est, bien au-delà de la limite actuelle du breton parlé. Il n'est donc pas opportun de modifier les graphies traditionnelles des toponymes, si leur prononciation et leur interprétation correctes ne sont pas menacées.

8.3.2. Phonétique et écriture

Les principales particularités phonétiques du breton sont les suivantes.

8.3.2.1. Voyelles nasales

En plus des voyelles nasales du français, le breton possède trois autres voyelles nasales : /ĩ/ (i nasal) ; /ü̃/ (u nasal) ; /ü̃/ (ou nasal). Celles-ci n'ont pas de notation spécifique propre dans l'écriture habituelle des noms de lieux ; les notations les plus courantes sont respectivement i ; u, un ; ou, oun. Dans la prononciation bretonne, les voyelles sont en général nasalisées devant : m, n, gn ; cette nasalisation de position n'est enregistrée, ni dans les graphies traditionnelles, ni dans les graphies « académiques », c'est-à-dire les graphies que l'on trouve dans les dictionnaires, grammaires et ouvrages écrits en breton.

8.3.2.2. Diphtongues

Il existe en breton de nombreuses diphtongues et elles ne seront pas toutes énumérées ici. D'une manière générale, là où la diphtongue est prononcée comme telle (principalement dans le Léon), la première voyelle est toujours perçue d'une manière très nette ; exemple : dans l'adjectif numéral féminin : diou, deux, la voyelle i est très distinctement entendue, la prononciation étant /diu/ et non pas /dyu/. Le tréma est fréquemment utilisé pour la notation des diphtongues.

Dans certaines aires dialectales, les diphtongues : aë (aè), ao, ont tendance à se réduire aux seules voyelles : e, o, le plus souvent ouvertes et longues. On pourra donc avoir par exemple : aod (aot), ôd (ôt), rivage, côte ; fao, fô, hêtre ; iliao, ilio, lierre.

La diphtongue "oa" peut de même se trouver réduite à une seule voyelle ; exemple : bloaz, année, devient : bla en Trégor et blé dans le domaine du vannetais.

La diphtongue "éa (èa)" apparaît dans le Léon, là où, dans les autres aires dialectales, on a le plus souvent un "e" ouvert ; exemples : créac'h, crec'h, hauteur ; séac'h, sec'h, sec.

La diphtongue "eü" est très importante, car elle apparaît comme l'un des suffixes du pluriel dans le domaine du vannetais ; sa prononciation est /æü/ ; exemples : Bouillenneü, Douareü Braz (Auray 1-2). En bas-vannetais, le même suffixe du pluriel se prononce /ou/ - Les graphies traditionnelles ne sont pas nécessairement différentes pour autant. Celles-ci peuvent même se présenter, dans tous les cas, sous forme de la notation simple "o" ; exemples : Rohello, rochers ; Bonalo, genêts.

8.3.2.3. Semi-consonnes

Le breton a les mêmes semi-consonnes que le français : /y/, /w/, /w̃/. Leurs principales représentations graphiques sont données dans le tableau suivant :

Semi-consonne	Graphie traditionnelle	Graphie "académique"
/y/	i, y	i, y
/w/	o, ou, vo, vou, u	o, ou, w
/w̃/	u, ü	u, ü, w

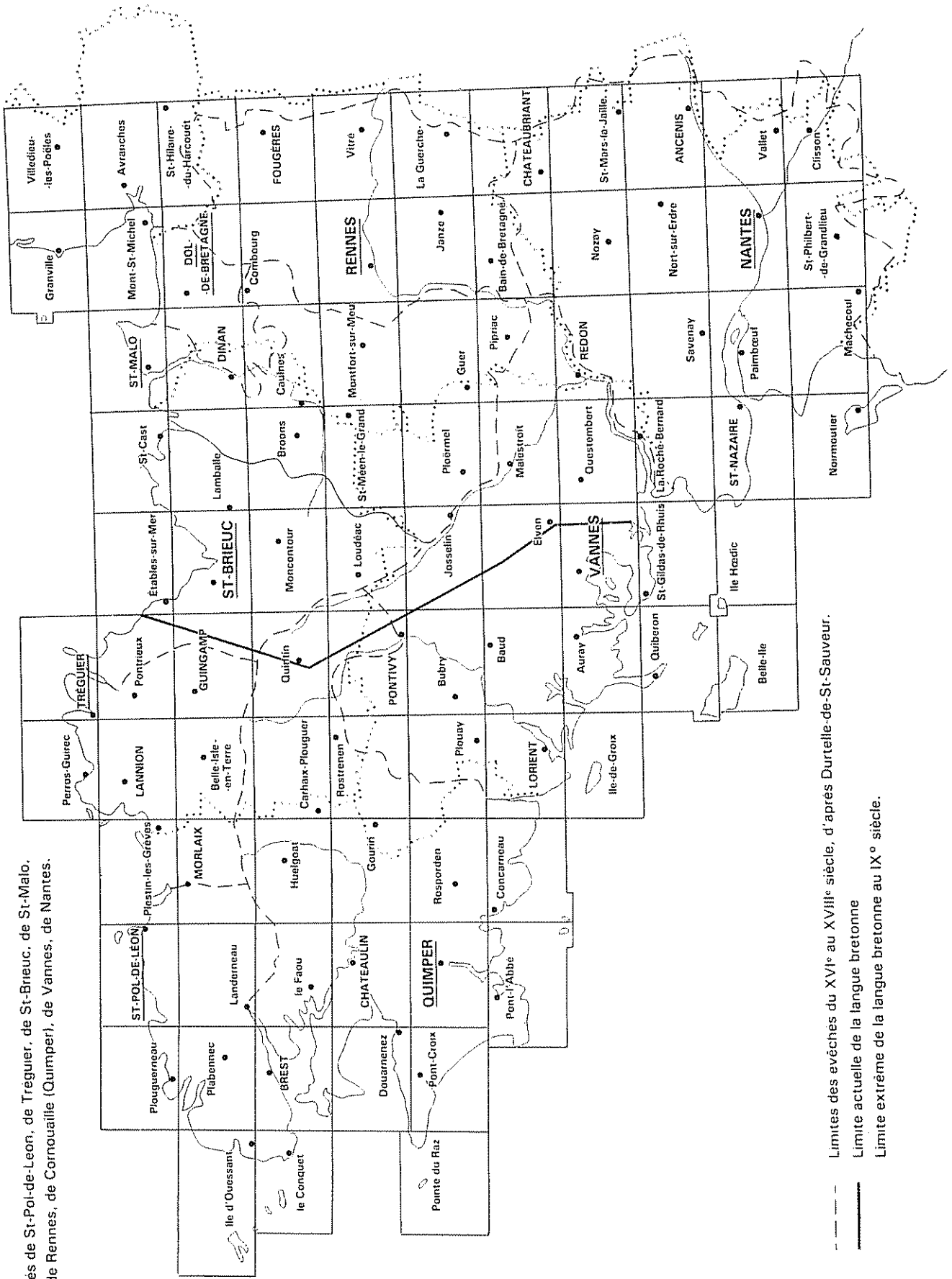
Il faut remarquer que "gu" (traditionnel) peut représenter "gw" (académique) avec deux prononciations possibles pour la semi-consonne ; on aura donc : /gw/ ou /g̃w̃/, suivant les dialectes ; par exemple : guen (graphie "académique" : gwenn), blanc, se prononce /g̃w̃èn/ en Léon et /gwèn/ en Trégor, mais par ailleurs /djwèn/ dans le domaine du vannetais.

En d'autres termes, le groupe "gu" devant "i" ou "e", par exemple, a deux valeurs phonétiques ; il équivaut tantôt à un "g" dur, comme le français : guitare /gitar/, tantôt à /gw/ ou à /g̃w̃/, comme dans le français : aiguille /eg̃wiy/.

(1) Cf. François FALC HUN. « Les origines de la langue bretonne ». Rennes 1977.

LES EVÊCHÉS BRETONS

Evêchés de St-Pol-de-Leon, de Tréguier, de St-Brieuc, de St-Malo, de Dol, de Rennes, de Cornouaille (Quimper), de Vannes, de Nantes.



8.3.2.4. Consonnes

Le breton possède un "l" mouillé, généralement noté "ilh" ("il" ou "il" en finale) dans les graphies traditionnelles ; exemples : Kerhilloc, le village du coq ; Poul Goail, la mare de la caille ; Meil Vihan, petit moulin. Exceptionnellement cette consonne pourra être notée "ilh" comme dans les graphies "académiques" ; exemple : Meilh Kerzuot.

Le breton possède également une spirante vélaire, notée "c'h" (1) ou "h" en fonction de l'usage local. En principe, "c'h" n'est pas traditionnel dans le domaine vannetais. Exemple (2) : Pen ar C'hoat, le bout du bois ; Poulmarh (Arradon), la mare du cheval.

Lettre mutable	k	p	t	g	gw	b	d	m	s
Transformation correspondante	g c'h (h)	b f	d z	c'h (h) k	w kw	v p	z t	v	z

Elles peuvent être classées en trois groupes principaux.

8.3.3.1. Les mutations par adoucissement

De beaucoup les plus fréquentes (voir tableau ci-dessous), sont entraînées, par exemple, par les adjectifs possessifs :

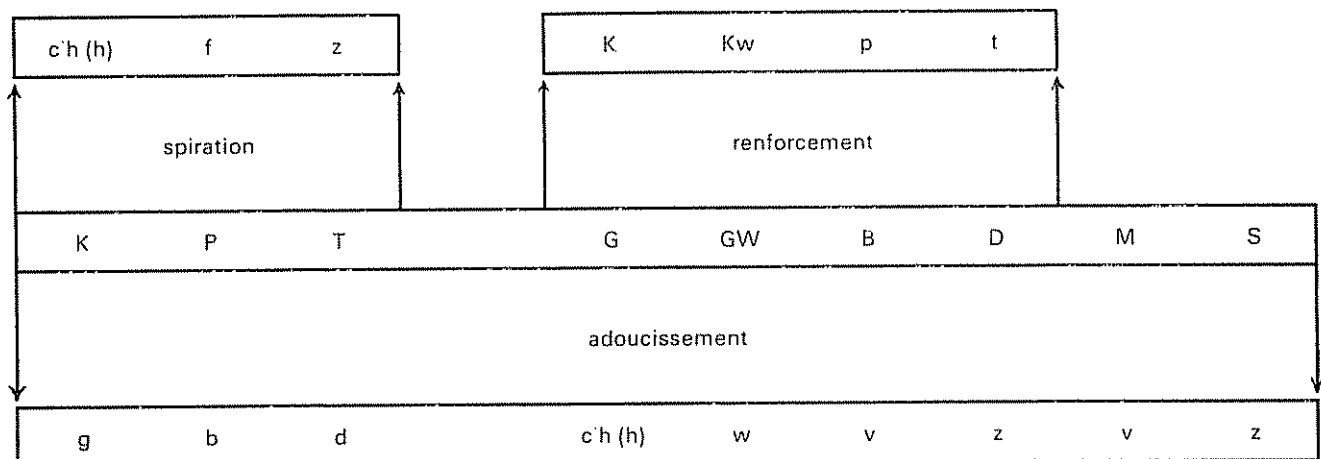
Fortes	k	p	t	g	gw	b	d	m	s
Douces	g	b	d	c'h (h)	w	v	z	v	z

da (ton, ta, tes) et e (son, sa, ses, à lui), également par l'article défini : al, an, ar (à l'exception de d/z) devant tous les noms féminins singuliers et les noms de personnes masculins pluriels ; exemples : kador, chaise, ar gador, la chaise ; gavr (gaor), chèvre, ar c'havr (c'haor), la chèvre ; breudeur, frères, ar vreudeur, les frères ; Beg an Duchenn (Rosporden 1-2), la pointe du tertre.

8.3.3.2. Les mutations par spiration

k/c'h, p/f, t/z, sont provoquées par les adjectifs possessifs : va (mon, ma, mes), he (son, sa, ses, à elle), o (leur, leurs) ; exemples : penn, tête, va fenn, ma tête ; tal, front, he zal, son front (à elle) ; par certains noms de nombres et surtout par l'article défini (mais uniquement k/c'h)

La mutation par spiration de la consonne "k" est provoquée par l'article à l'initiale des substantifs masculins



8.3.3. Mutations

Comme les autres langues celtiques, le breton est caractérisé par des accidents phonétiques qui affectent certaines consonnes placées à l'initiale des mots.

Ces accidents sont déterminés par des règles précises et se traduisent, aussi bien dans la langue parlée que dans l'écriture (3), par le changement -ou encore la mutation -de la consonne initiale des mots en une consonne différente. Dans les toponymes, les mutations les plus courantes sont celles provoquées par l'article défini : al, an, ar (el, en, er, en vannetais), et celles que subissent les adjectifs qualificatifs.

Seules sont sujettes aux mutations les neuf consonnes suivantes : k, p, t, g, gw, b, d, m, s ; les transformations qu'elles sont appelées à subir sont présentées dans le tableau ci-dessous :

singuliers et de substantifs pluriels quel que soit leur genre, à l'exception des substantifs masculins pluriels désignant des personnes ; exemples : Pen ar C'hleuz (Locmaria-Plouzané, le Tréhou), l'extrémité de la clôture, du fossé ; Roc'h ar C'haerelled (Cléder) le rocher des belettes ; Leign er Hoët (Auray 3-4), le sommet du bois.

L'article peut avoir disparu dans le corps du toponyme ; exemples : Kerhalvez (Carhaix-Plouguer 5-6), l'habitation du charpentier ; Goasharo (Quemper-Guézennec), le ruisseau du cerf

8.3.3.3. Les mutations par renforcement

g/k, b/p, d/t, provoquées, par exemple, par l'adjectif possessif ho (votre, vos) ; exemple : breur, frère, ho preur, votre frère.

8.3.3.4. Résumé

De façon schématique, les mutations peuvent être regroupées dans le tableau suivant, dans lequel les consonnes mutables sont indiquées par des majuscules.

(1) Notation adoptée vers 1650 pour éviter la confusion avec la notation "ch" à valeur française

(2) Faute de renseignements suffisants, les traductions des exemples ne sont données que dans la mesure du possible et sous toute réserve

(3) Ce n'est qu'à partir de la publication du recueil de chants religieux du Père MAUNOIR, en 1642 que les mutations, jusque là exprimées seulement dans la langue parlée, ont commencé à être notées dans l'écriture

8.3.3.5. Mutations dans l'écriture

La mutation peut ne pas être notée dans l'écriture, alors qu'on l'enregistre dans la prononciation bretonne. Si l'usage écrit est fluctuant certaines sources donnant pour le même toponyme une forme graphique avec mutation, d'autres sources donnant une forme graphique sans mutation, il faut donner la préférence à la forme avec mutation. Si toutes les sources donnent seulement une forme sans mutation, on adoptera cette forme, qui coexistera donc avec les formes avec mutation adoptées pour d'autres toponymes. Exemples avec forme mutée (la meilleure) donnée en second : Kercadoret (Concarneau 3-4) (Cadoret, nom de la famille) et Kergadoret ; Toulancoat Braz (Rosporden 7-8) et Toull ar Hoat, le trou du bois).

8.3.4. Article

8.3.4.1. Forme normale

L'article défini est : al, an, ar (el, en, er, en vannetais) ; l'article indéfini singulier est : eul, eun, eur (ul, un, ur, en vannetais). L'emploi de ces formes dépend uniquement de la lettre initiale du mot qu'elles précèdent et non, comme en français, du genre ou du nombre :

– al et eul s'emploient devant " l " ; exemples : al lann, l'ajonc, la lande ; al louarn, le renard ; autres exemples empruntés à la toponymie avec des traductions données sous toute réserve : Pont al Laër (Concarneau 3-4), le pont du voleur ; Goaz al Ludu (le Faou 3-4), le ruisseau des (ou de la) cendres.

À côté de ces formes " normales ", on peut aussi rencontrer des formes avec un article " ar " ou " er ", au lieu de " al " ou " el " ; exemples : Beg ar Lann (Concarneau 7-8), la pointe de la lande ; Lost er Len (Locmiquélic), la queue de l'étang.

– an et eun (en et un en vannetais) devant les voyelles et les consonnes : n, d, t et h (1) ; exemples : Créac'h an Avel (Plouguerneau), la colline du vent ; Pen an Nec'h (Guimaëc), le sommet ou l'extrémité de la hauteur ; Traon an Dour (Plouégat-Moysan, Scrignac), le fond à l'eau.

Il peut arriver que l'article défini se réduise à la seule consonne " n " (2) ; exemple : Kernénez (Ergué-Armel), le village de l'île.

– ar et eur (er et ur en vannetais) dans les autres cas ; exemples : Creiz ar Hoat (3) (Concarneau 7-8), le milieu du bois ; Toul ar Broc'hed (Huelgoat 1-2), le trou des blaireaux ; Fetan er Faven (Bubry 1-2), la fontaine du hêtre.

Il n'existe pas d'article partitif et, au pluriel, pas d'article indéfini ; exemples : avel, du vent ; feunteuniou, des fontaines

Quand un nom est déterminé par un autre nom, qui joue donc par rapport au premier le rôle d'un complément, il ne prend pas l'article défini ; exemples : toull ar broc'h, le trou du blaireau ; beg ar gazeg, la pointe de la jument. On a déjà vu que cette structure est celle d'un très grand nombre de toponymes.

8.3.4.2. Forme archaïque

On notera qu'avant le XVII^e siècle, l'article défini se présentait sous la forme unique " an " ; il est donc possible de relever en toponymie des formes figées telles que : Penanprat (archaïque) pour Pen ar Prat (moderne) ; Penanster (archaïque) pour Pen ar Stêr (moderne).

Autres exemples : Kerancalvez (Concarneau 3-4), l'habitation du charpentier ; Penanguer (Concarneau 1-2), l'extrémité de la ville, du village.

Il peut arriver que la consonne dentale " n " de cet article archaïque se transforme en consonne bilabiale " m " au contact des occlusives bilabiales " b " et " p " ; exemples : Keramborn (Morlaix-Ouest) ; Keramprat (Plouzévédé, St-Pol-de-Léon).

8.3.4.3. Forme résiduelle

Pour compléter ce qui a été dit à propos de l'article, mentionnons que celui-ci peut enfin se présenter sous les formes résiduelles " a " ou " n " (4) ; exemples : Keramanac'h (la Forest-Landerneau, Plouzévédé) ; Nonnennou (Guingamp 5-6), les frênes.

8.3.5. Adjectif qualificatif

L'adjectif qualificatif est invariable en genre et en nombre ; épithète, il se place généralement après le nom. Il peut faire l'objet de mutations par adoucissement quand le substantif qualifié est féminin singulier. Exemples : Feunteun Veur (Concarneau 1-2), grande fontaine ; Parcou Braz (Concarneau 3-4), grands champs ; Poulloudu (Rostrenen 5-6), mares noires

L'adjectif qualificatif peut parfois se placer avant le nom ; exemples : le Cosquer (avec ou sans l'article français), le vieux village, où *coz. vieux*, prend un sens péjoratif ; Hellen, forme " évoluée " de : Hen-Lenn, *vieil étang* ; Hennebont (Morbihan), *vieux pont*

8.3.5.6. Préservation de l'intégrité des toponymes

Dans le recueil des toponymes appartenant à des langues régionales ou à des dialectes locaux, il est essentiel de préserver l'intégrité de ces toponymes, en tenant compte du contexte local dans lequel chacun d'eux se présente. Il va de soi que toute traduction doit être rejetée. De même, il est nécessaire d'éviter l'adoption de tout composé hybride, partie en français, partie en breton.

Il convient également de supprimer les lettres introduites abusivement (5) dans l'orthographe des noms de lieux. Ainsi, sous l'influence de graphies françaises, certains toponymes comportent un " e " muet final qui n'a aucune raison d'être et qu'il ne faut pas conserver. On doit, par exemple, écrire en finale : " -gn " et non " -gne ", sur le modèle de Ty-Meign (Glomel), Kerdreign (Saint-Goazec), Kermoign, etc. ; de même " -et " et non " -ette " ; Kerbiguet, Poulnaret, etc. On doit écrire : le Rest et non le Reste ; Véreuri (forme mutée de méreuri, métairie) et non Verrerie ; dans ces deux exemples, on notera la confusion graphique faite à tort avec des mots français sans rapport avec les toponymes bretons concernés. Autres exemples : ar Gazec Vein et non ar Gazec Veine ; loj (pluriel lojou) et non loge ; Landreign (Concarneau 3-4), la lande aux épines ; Leign ar Rouz (Rosporden 3-4) ; Kervail (Billiers, Guern) et non Kervaille ; Porh Pus (Belle-Ile) (Annales Hydro.) et non Port Puce, le port, l'anse au puits.

Dans le même ordre d'idées, le diminutif des substantifs bretons au singulier se forme à l'aide du suffixe " ic " ; il faut corriger les formes en " -ique " et " -ick ", qui sont des fantaisies graphiques ; exemple : le Castellic et non le Castellick

8.4. Corse

La Corse a vécu une histoire mouvementée dont il est nécessaire de faire un bref rappel pour bien comprendre les problèmes particuliers que pose l'étude de sa langue et de sa toponymie. Il faut attendre le VI^e siècle avant J.-C. pour voir cette île entrer dans l'ère historique avec la fondation

(1) Il s'agit de " h " lexical et non pas la lettre " h " parfois représentative d'une consonne mutée en concurrence avec " c'h "

(2) Voir ci-après la forme résiduelle de l'article, paragraphe 8.3.4

(3) " ar " et non pas " an " devant " h " initial, car celui-ci représente la forme mutée de la consonne /k/ de Coat (ou Koad).

(4) Voir ci-dessus la forme " an " ou " en " de l'article, paragraphe 8.3.4.1

(5) Il ne s'agit pas de lettres ayant une valeur étymologique

par des Phocéens de la cité grecque d'Aléria. Des peuples installés précédemment dans l'île on ne sait presque rien, sinon qu'il pourrait s'agir de Libyens, d'Ibères ou de Ligures, mais ni eux ni les Grecs n'ont laissé de traces irréfutables en toponymie.

La Corse n'a pas connu l'invasion celtique, mais avec l'installation à partir du III^e siècle avant J.-C. des Romains, commence une occupation qui durera près de sept siècles. Sous cette influence prédominante s'est progressivement constitué le parler roman corse, dont certain auteur latin du I^{er} siècle disait qu'il avait des consonances ibériques.

Cette hégémonie romaine, qui s'est prolongée pendant tout le haut Moyen Âge, a fait place du XI^e au XIII^e siècle à l'administration de la République de Pise. Celle-ci a inauguré une très longue période de "toscanisation" de l'ensemble de l'île, même si les effets en furent moins marqués dans sa partie méridionale. En effet, la République de Gênes, qui succéda à Pise comme souveraine de la Corse du XIII^e au XVIII^e siècle, avait fait du toscan sa langue officielle, comme les autres États italiens.

Ce parler toscan a donc été utilisé depuis le Moyen Âge jusque dans la première moitié du XIX^e siècle par l'administration, l'église et les lettrés pour tout ce qui concernait l'état-civil, la justice, les actes notariés et paroissiaux, ainsi que pour toute la production littéraire imprimée. Ce n'est que dans la seconde moitié du XIX^e siècle, face à la substitution du français à l'italien comme langue écrite officielle, que certains auteurs décidèrent de se tourner vers l'écriture de la langue populaire.

La langue corse est donc essentiellement une langue orale, peu et très récemment écrite et lue, sans orthographe ni grammaire officielles. En outre plusieurs écoles pour l'étude du corse coexistent et leurs opinions souvent divergentes retardent l'établissement d'une langue écrite corse codifiée et unanimement acceptée.

C'est pourquoi la transcription des toponymes corses se heurte à l'existence d'une double tradition : l'une écrite, établie par les Italiens dans leur langue d'origine et adoptée traditionnellement en cartographie, l'autre orale mais véritablement corse et que les habitants souhaitent à juste titre voir reconnue par les autorités. Dans un souci de respect de l'usage local, c'est-à-dire en évitant à la fois l'immobilisme et la francisation abusive, des principes ont été mis au point pour le traitement des toponymes corses, qui se fondent sur le phonétisme propre à cette langue.

8.4.1. Généralités

Si l'unité de la langue corse n'est pas contestable - intercompréhension entre tous les usagers, fond lexical commun, syntaxe identique - quelques particularités essentiellement phonétiques distinguent le Centre-Nord et le Sud. Il est difficile de délimiter précisément la frontière entre ces deux aires dialectales principales, car elle ne coïncide ni avec la chaîne montagneuse centrale, ni avec la division administrative de l'île en deux départements ; elle peut également varier suivant les phénomènes considérés. Les deux groupes dialectaux du Centre-Nord et du Sud portent respectivement les noms de cismuntincu et pumuntincu (Planche 8). Il faut enfin signaler que le parler de Bonifacio n'est pas corse mais génois et s'apparente étroitement au dialecte gallurien usité dans le nord de la Sardaigne.

8.4.1.1 Le cismuntincu

Le cismuntincu regroupe les dialectes de l'en-deçà des monts par rapport à la péninsule italienne. C'est le corse majoritaire, car il englobe la totalité des arrondissements de Bastia, Calvi et Corte. Il est aussi parlé par un nombre important d'habitants d'Ajaccio, l'ancienne capitale administrative de la Corse comptant beaucoup d'originaires de tout le reste de l'île.

Ce n'est cependant pas simplement ce parler majoritaire qui est exprimé dans l'écriture, mais en réalité une véritable synthèse pratique des différents dialectes composant la langue corse.

Ainsi par exemple le cismuntincu prononce castagnédou le mot castagnetu (châtaigneraie) que le pumuntincu prononce castagnètou. Ce terme s'écrit castagnetu, étant entendu que les Corses du cismonte le prononcent en appliquant leurs propres lois phonétiques, tandis que ceux du pumonte le prononcent comme il s'écrit. D'une manière générale les altérations phonétiques ne sont pas introduites dans l'écriture qui conserve ainsi son unité et respecte l'étymologie.

Les principales particularités phonétiques du cismuntincu sont les suivantes :

- la voyelle /a/ se ferme en /è/ devant "r" ou "n" suivis de consonne : carne se prononce /kèrné/, carta se prononce /kèrta/, mais on écrit carne, carta ;

- au nord d'une ligne passant, d'ouest en est, entre Vico et Ajaccio, Bocognano et Bastelica, Vivario et Ghisoni et aboutissant au nord de Ghisonaccia, la lettre "v" en début de mot se prononce /b/ : vinu (vin) devient /binu/ et vacca (vache) /bakka/ ; au-dessous de cette ligne, "v" garde sa prononciation normale et l'on conserve la graphie "v" pour l'ensemble de l'île : Vigna Piana (vigne plate), Valdarone (grande vallée), Ventosi (venteux).

8.4.1.2. Le pumuntincu

Formé des dialectes de l'au-delà des monts, il comprend environ le tiers sud de l'île, c'est-à-dire de l'arrondissement de Sartène et la plus grande partie de celui d'Ajaccio.

Les principales particularités du pumuntincu sont les suivantes :

- la voyelle /i/ se substitue très souvent dans la prononciation à la lettre "e", quelle que soit la place de cette lettre dans le mot : teppa (montée raide) est prononcé /tippa/, monte (sommets) est prononcé /mōti/, mais on conserve à ces termes génériques une graphie unique pour le nord et le sud de la Corse : e Teppa, Monte Pinzutu (sommets pointus) ;

- la particularité la plus notable dans le sud est celle du groupe "ll", prononcé /l/ géminé, passé depuis le XIV^e siècle à /dd/ : cavallu (cheval) est prononcé /kavaddu/, pantanellu (marais) /pantanèddu/ ; ce phénomène, qui se retrouve en Sardaigne, n'est généralement pas pris en compte dans l'écriture pour des raisons d'homogénéité de la toponymie : u Cavallu Mortu, Spina a u Cavallu (crête du cheval), Funtana di Pantanellu (source du marais)

8.4.2. Éléments de prononciation

8.4.2.1. L'accentuation

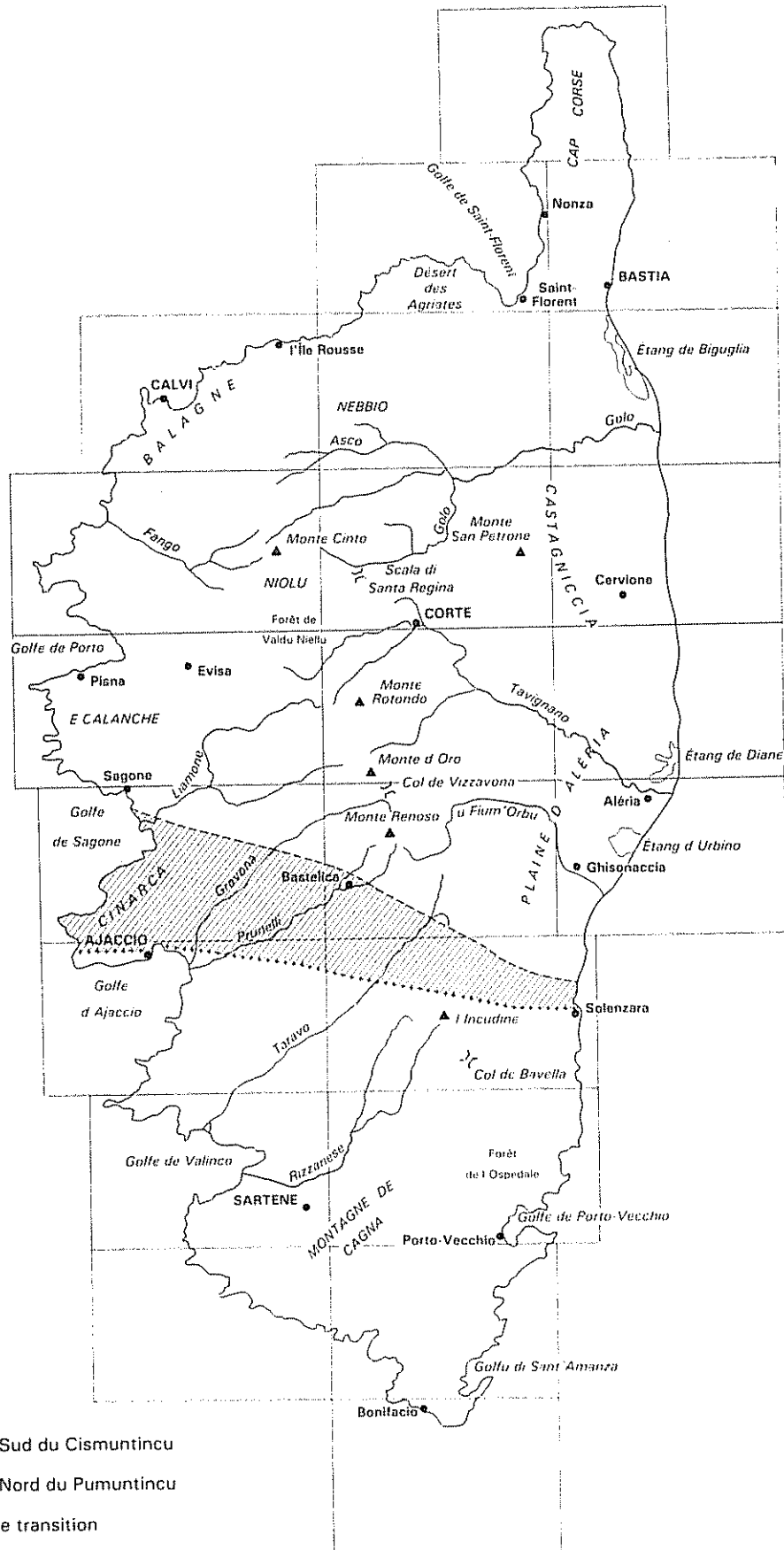
Comme en italien et en espagnol, l'accent tonique porte le plus souvent sur l'avant-dernière syllabe qui est très marquée dans la prononciation : parata (muraille), purcile (porcherie). On ne fait figurer l'accent tonique que lorsqu'il affecte la voyelle finale d'un mot invariable, en particulier l'adjectif maió (grand) très fréquent en toponymie : Capu Maió (grand cap), Petra Maió (grande pierre).

8.4.2.2. Les voyelles

La lettre "y" n'existe pas ; les autres voyelles se prononcent comme en français sauf "u" qui se prononce /u/ et "e" qui n'est jamais muet mais a soit le son /è/, arena (sable) prononcé /arèna/, soit le son /é/ monte prononcé /mōté/

La lettre "o" pose un problème particulier à la langue corse : dans la notation traditionnelle italienne, "o" a tantôt la prononciation de "o" français, tantôt celle de "ou" français, suivant que la voyelle porte ou non l'accent tonique.

RÉPARTITION DES DEUX PRINCIPAUX DIALECTES CORSES.



C'est dans ce second cas (voyelle atone), que la notation académique a remplacé "o" par "u" dans un souci de phonétique. Ce changement de système de notation concerne principalement les toponymes se terminant par "o" non accentué, celui-ci se transformant en "u" comme le montrent les exemples suivants : Capu Rossu au lieu de Capo Rosso, Castellucciu (petit château) au lieu de Castelluccio, San Marcellu au lieu de San Marcello.

Les données pratiques (panneaux, notoriété des lieux...) interdisant une uniformisation systématique de l'orthographe, on laisse sur la carte des formes traditionnelles en "o" telles : Monte Cinto, Punta San Sisto, Punta Pozzo di Borgo.

8.4.2.3. Les groupes de voyelles

Contrairement au toscan qui a conservé les diphtongues de la période romane primitive et dit pietra (pierre), fuoco (feu), nuovo (neuf), piede (pied), la langue corse a réduit ces diphtongues qui ont abouti à des sons fermés : petra, focu, novu, pede.

Dans les groupes "ai", "ea", "oa" par exemple, les voyelles se prononcent séparément : A-itone, alime-a (cédra), fo-ata (col). Par contre les groupes de voyelles débutant par "i", à savoir "ia", "ie", "io", "iu", se prononcent le plus souvent d'une seule émission de voix : pia-nu (plaine), chie-sa (église), bio-bu (peuplier), fiu-me (fleuve).

8.4.2.4. Les consonnes

Les consonnes "b, d, f, l, m, n, p, r, s, t, v" se prononcent comme en français ; les lettres "k, w, x" n'existent pas.

La lettre "n" précédée des voyelles "a" et "o" nasalise celles-ci comme le français ; cependant on l'entend toujours dans la prononciation, quelle que soit la voyelle qui la précède /sā-ntu/ (saint), /pō-nté/ (pont), /pē-ntoné/ (rocher), /listi-nku/ (lentisque).

Les lettres "c" et "g" se prononcent :

- comme en français devant "a", "o", "u" : casalta /kazalta/, cane /kané/, gola, gallu, golfu ;
- devant "e" et "i" elles se prononcent /tʃ/ et /dʒ/ : cera /tʃéra/, cipolla /tʃipòlla/, girata /djirata/, gineparu /djinéparu/.

Pour obtenir les sons /tʃ/ et /dʒ/ devant "a", "o", "u", il faut faire suivre les consonnes "c" et "g" de la voyelle "i", qui dans ce cas ne s'entend pas : ciottu /tʃottu/, cioccu /tʃotʃu/, giardinu /djardinu/, giuncu /djunku/.

La lettre "j" est utilisée pour transcrire un son inconnu de l'italien, et qui correspond approximativement au /d/ mouillé du français dieu. Cette lettre a été retenue car elle entre dans la composition du groupe "ghj" préconisé par les Corses pour transcrire ce son particulier à leur langue ; ce groupe "ghj", pour des raisons évidentes de compréhension, n'a pas été adopté sur les cartes de l'I.G.N. : Buju /budyu/, obscur, calcinaju /kaltʃinadyu/ (fosse à chaux), aja /adya/, (aire à battre le blé).

La lettre "q" suivie de "u" a la valeur de /kw/ : quenza se prononce /kwēnza/ quarcu (chêne) se prononce /kwartʃu/.

La lettre "z" n'a jamais en corse la valeur qu'elle a dans le français zèle. Dans une syllabe faible, elle se prononce /dz/ : mizinu /midzinu/, (mesure). Elle se prononce /ts/ dans une syllabe forte ou lorsqu'elle suit les consonnes "l", "r", "n", ou lorsqu'elle est doublée : zitellu /tsitèllu/, (jeune), alzu /altsu/, (aune), pinzu /pintsu/, (sommets), merzu /mertsu/, (altéré), piazza /piatsa/, (place).

8.4.2.5. Les groupes de consonnes

Les trois lettres "c", "g", "s" commandent des groupes de consonnes qui se prononcent très différemment du français : /ʃ/, /g/, /j/, /sk/, /sg/.

La lettre "h" n'est utilisée qu'en association avec les lettres "c" et "g" pour donner à celles-ci les sons /k/ et /g/ devant "e" et "i" : San Michele /mikélé/, Teghime /tégimé/.

Les groupes "chi" et "ghi" suivis de voyelles se prononcent /ki/ et /gi/ : chiesa /kièza/, (église), chiostru /kiòstru/, (muret), ghiacciu /giatʃu/, (glace). Dans l'un et l'autre cas le son est fortement mouillé.

Le groupe "gli" est l'équivalent de "lh" occitan ou de "ll" catalan et se prononce /j/ (l mouillé) : paglia /paja/, (paille), scogliu /skòju/, roc.

Les groupes "sc" et "sg" se prononcent comme en français devant a, o, u : scopa /skòpa/, (bruyère), scala /skala/, (échelle), frigula /frigula/, (bourrache), sgama /sgama/, entaille).

Devant "e", "i", les groupes "sc" et "sg" se prononcent /ʃ/ et /j/ : sciappa /ʃappa/, (rocher), sciuma /ʃuma/, (écume), vascellu /vaʃellu/, (vaisseau), piscina /piʃina/, (cascade), chiasgiu /kiasaju/, (cerisier), fagiolu /fajolu/, (haricot), casgile /kajilé/, (cave à fromage).

8.4.3. Élément de grammaire

8.4.3.1. Le nom

Les noms sont généralement en corse du même genre qu'en français : a casa, féminin (comme "la case" en français, signifie "la maison").

Parmi les exceptions, on peut citer les inversions de genre entre certains arbres et leurs fruits : fica, féminin signifie "figuier" et ficu, masculin, "figue".

On peut noter que tous les noms terminés par "u" sont du genre masculin, et ceux terminés par "a" du genre féminin. Les noms terminés par "e" se partagent entre les deux genres : mare, mer, est masculin et volpe, renard, féminin.

En règle générale tous les noms masculins ainsi que ceux terminés par "e" ont leur pluriel en "i" : mulinu, moulin ; mulini, moulins ; valle, vallée ; vaili, vallées.

Les noms féminins terminés par "a" ont leur pluriel en "e" : terra, terre ; terre, terres.

8.4.3.2. L'article défini

L'article défini masculin singulier est "u" (prononcé "ou") devant une consonne : u Muru Altu (le mur haut). Au pluriel, toujours devant une consonne, il s'exprime par "i" : i Giunchi (les joncs).

Devant une voyelle, "u" et "i" sont remplacés par "l" : l'Alzu (l'aune), l'Alzi (les aunes).

L'article défini féminin singulier est "a" devant une consonne : a Costa (la côte). Au pluriel, devant une consonne, il s'exprime par "e" : e Pente Rosse (les rochers rouges).

Devant une voyelle, "a" et "e" sont remplacés par "l" : l'Acqua Bona (la bonne eau), l'Acque Bone (les bonnes eaux).

8.4.3.3. L'article contracté

La préposition de se traduit en corse par di et ne se lie jamais à l'article défini qui l'accompagne, quels que soient le genre et le nombre de celui-ci :

- Punta di u Castellu (pointe du château),
- Punta di i Pozzi (pointe des puits),
- Bocca di a Serra (col de la crête),
- Capu di e Torri (sommets des tours).

La préposition à se traduit en corse par "a" et ne se lie pas à l'article défini qui l'accompagne, sauf lorsque celui-ci est l'article féminin singulier "a" ; dans ce cas, les deux "a" sont fondus en une seule lettre que l'on écrit "à" :

Grotta a u Mare (grotte à la mer),
Punta a i Giunchi (pointe des joncs).
Capu à Fica Bianca (cap au figuier blanc),
Campu a e Volpi (champ aux renards).

8.4.4. Formation des noms de lieux

Les toponymes peuvent être pour la plupart regroupés en quatre grandes catégories : les noms de saints, les dérivés de noms de personnes et de leurs habitations. les dérivés de noms de végétation - arbres et cultures -, les noms relatifs à la forme ou à la nature du terrain

8.4.4.1. Les noms de saints

On porte sur la carte la forme corse des noms de saints, sauf lorsque l'usage local a consacré un toponyme francisé : Col Saint-Antoine.

L'adjectif santu (saint) se réduit au masculin à san devant un nom commençant par une consonne : San Michele : Saint-Michel ; San Petru : Saint-Pierre.

Dans le cas d'un nom féminin. la forme santa est conservée : Santa Catalina : Sainte-Catherine ; Santa Reparata (pas d'équivalent en français)

De même. on maintient la forme santu lorsque le nom commence par s suivi d'une consonne (s impur) : Santu Stefanu : Sainte-Stéphane

Devant un nom commençant par une voyelle. il se réduit à sant' tant au masculin qu'au féminin : Sant' Antone : Saint-Antoine ; Sant' Anna : Sainte-Anne.

Il faut enfin remarquer que contrairement au français, on ne met pas de trait d'union entre les deux composants du nom.

8.4.4.2. Les noms de personnes et d'habitations

Il arrive parfois que le fondateur d'une ville ou d'un hameau lui donne son nom. ce nom pouvant avoir une forme masculine ou féminine : Bonifacio (fondée en 838 par le Comte Bonifacio), Aleria (nom romain Alerius), Galeria (nom romain Galerius)...

Mais le plus souvent c'est un adjectif formé à partir de l'anthroponyme et dérivé avec la terminaison latine ano (anu) ana, ani qui constitue le toponyme ; on doit rétablir un nom sous-entendu qui est selon le cas : fundus, propriété. ou son pluriel fundi. ou villa. maison de campagne ; exemples : Propriano : propriété de Proprius ; Furiani : propriété de Furius ; Calenzana : villa de Calentius.

Une autre manière de former les noms d'habitations est d'ajouter au nom de personne le suffixe -acce ou -accia ; le toponyme signifie alors "l'endroit où habitent les..." : Albertacce : maison des Alberti ; Cristinacce : lieu d'habitation des Cristini

8.4.4.3. Les dérivés de noms d'arbres et de plantes

La végétation occupe. avec l'oronymie et l'hydronymie. une place prépondérante dans la toponymie corse. Les noms d'arbres et de plantes sont par conséquent très nombreux, soit sous leur forme simple, soit sous une forme dérivée à l'aide du suffixe -etu. qui donne le sens de "endroit planté de..." :

- Alzetu : lieu planté d'aunes (alzu : aune).
- Carpinetu : lieu planté de charmes (carpinu : charme).
- Castagnetu : lieu planté de châtaigniers (castagnu : châtaignier),
- Frassetu : lieu planté de frênes (frassu : frêne).
- Giunchetu : lieu planté de joncs (giuncu : jonc).
- Liccetu : lieu planté de chênes verts (leccia : chêne vert).
- Olivetu : lieu planté d'oliviers (olivu : olivier),
- Olmetu : lieu planté d'ormes (olmu : orme).
- Pinetu : lieu planté de pins (pinu : pin).
- Pullunetu : lieu planté de jeunes châtaigniers (pullone : jeune châtaignier),

- Quarcetu ou Quercetu : lieu planté de chênes rouvres (quarcu, querciu : chêne rouvre),
- Vitulletu : lieu planté de bouleaux (vitullu : bouleau).

8.4.4.4. Les noms de cultures

Les modes de formation de ces noms sont un peu plus variés que pour les noms de la catégorie précédente ; différents suffixes sont utilisés en alternance :

- Appiettu : lieu planté de céleri (apiu : céleri).
- Arancetu : lieu planté d'orangers (aranciu : oranger),
- Canapaja ou canapaju : lieu planté de chanvre (canapu : chanvre).
- Favale : lieu planté de fèves (fava : fève).
- Ficaretu ou ficaja : lieu planté de figuiers (fica : figuier),
- Granaju : lieu planté de blé (granu : blé),
- Mocale : lieu planté de lentilles
- Orzale : lieu planté d'orge (orzu : orge).
- Panicale : lieu planté de millet.
- Poretto ou poretta : lieu planté de poireaux (porru : poireau).
- Vignale ou vignetu : lieu planté de vigne (vigna : vigne).

8.4.4.5. Les noms relatifs au terrain

Ces noms concernent essentiellement le relief et ses accidents (sommets. cols. rochers) ainsi que tout ce qui est en rapport avec l'eau.

8.4.4.5.1. Les noms du relief

Bocca : col à flanc de montagne,
Calanca : gorge. ravin, crique rocheuse et abrupte,
Capu : sommet de montagne ; avancée de terre dans la mer,
Foata : passage en montagne,
Foce : col élevé. sur crête ; embouchure de fleuve,
Monte : mont, sommet,
Penta : gros rocher,
Petra ou pietra : pierre ; rocher qui fut à l'origine d'une forteresse,
Poggio : sommet (dérivé de podium) Conservé sous sa forme traditionnelle la plus connue,
Punta : pointe. pic ; langue de terre pointue au bord de mer,
Purtellu : défilé, passage étroit,
Serra : chaîne de montagne ; sommet, crête,
Teppa : montée raide et courte ; rocher.

8.4.4.5.2. Les noms de l'eau

Acqua : eau
Fiume : rivière, fleuve.
Fiumicellu : ruisseau.
Funtana : source. fontaine,
Guadu : ruisseau.
Lau ou lavu : lac.
Padule : marais. marécage,
Piscia ou spiscia : cascade,
Stagnu : étang.
Surgente : source

8.5. Le Flamand

8.5.1. Généralités

La Flandre qui. dans sa définition géographique, est aujourd'hui partagée entre trois États : la France, la Belgique et les Pays-Bas. ne constitue pas une entité homogène du point de vue linguistique.

Elle se divise, en effet. en une Flandre d'expression romane et une Flandre d'expression néerlandaise.

La Flandre d'expression romane est presque entièrement située en France. où elle constitue l'arrondissement de Lille et la moitié septentrionale de l'arrondissement de Douai.

La Flandre d'expression néerlandaise se situe essentiellement aux Pays-Bas et en Belgique où l'on a tendance à la confondre avec l'ensemble. beaucoup plus vaste, que

forme la partie néerlandophone du pays. En France, elle comprend seulement l'arrondissement de Dunkerque. à l'exception de quelques communes riveraines de la Lys. C'est le "Westhoek", le coin de l'ouest

Quelques dizaines de milliers de personnes, mêlées à des francophones exclusifs, y parlent ou y comprennent le "west vlaemsch" ou flamand occidental, lequel est également le dialecte traditionnel d'une bonne partie de la province belge de Flandre occidentale et aussi de la Zélande

Le flamand, dialecte néerlandais, et le bas-allemand appartiennent à la même branche du rameau de l'Ouest (ou westique) des langues germaniques. Le néerlandais ayant évolué dès le Moyen Âge en une langue autonome, a été longtemps appelé "thiois"

8.5.2. Aire d'extension du flamand en France

La zone où se rencontrent des toponymes d'origine flamande déborde, il est vrai, les limites de l'arrondissement de Dunkerque

Ceci s'explique par le fait que les immigrants Germaniques, Francs ou Saxons essentiellement, dont la langue est devenue le flamand, s'étaient également implantés entre le III^e et le V^e siècle dans des régions qui sont aujourd'hui d'expression romane. Ainsi, les toponymes se terminant en "hem" ou en "ghem" (1), terme germanique désignant une habitation, se rencontrent dans toute la Flandre d'expression romane, comme en Artois et dans le Boulonnais.

Ceci s'explique aussi par des emprunts de vocabulaire qui se sont produits par-delà la frontière linguistique. Ainsi, le terme flamand becque, ruisseau, est employé dans l'extrémité septentrionale de l'arrondissement de Lille : Becque de Neuville, Becque de Marcq. Les termes empruntés ne peuvent cependant plus être considérés comme appartenant encore au patrimoine linguistique flamand ; en sorte que les règles adoptées pour l'écriture du flamand ne les concernent pas.

Dans les limites de l'arrondissement de Dunkerque, par contre, la nécessité de maintenir, pour les noms flamands une graphie différente de celle du français n'apparaît pas discutable.

8.5.3. Transcription des noms flamands

Le flamand, comme le néerlandais en général, possède des sons qu'ignore le français : par exemple ceux que transcrit la lettre "g", c'est-à-dire les deux types de spirante vélaire : /X/ sourde et /ɣ/ (2) sonore. Il obéit aussi à des habitudes graphiques différentes ; par exemple, le son /u/, transcrit ou en français est transcrit oe en flamand et en néerlandais.

Il n'existe pas une graphie codifiée du flamand du Westhoek et on peut se poser la question de savoir si la graphie des noms flamands doit être alignée sur celle du néerlandais unifié (3), langue officielle de la Belgique et des Pays-Bas.

Les différences que l'on relève entre la façon dont sont écrits actuellement les noms flamands et en particulier les toponymes, et la façon dont ils seraient écrits en néerlandais, peuvent s'expliquer par trois séries de raisons :

- l'influence du français, langue dominante ;
- l'héritage historique ;
- le particularisme flamand.

8.5.3.1. L'influence du français

L'influence du français, en premier lieu, langue officielle et langue dominante, se traduit dans le Westhoek par les transformations suivantes :

- le "k" germanique a été généralement remplacé dans les noms flamands par "cq", "cqu" ou "qu" ; exemple :

le mot néerlandais beek, ruisseau, prononcé en flamand /bèke/ est écrit fréquemment becque ;

- le son /u/ transcrit "oe" par le flamand et le néerlandais est transcrit couramment "ou" ; exemple : le mot flamand broek, marais, prononcé /bruk/ est écrit broucq ;

- le "d" final a été écrit parfois comme il était entendu sur place c'est-à-dire /t/ ; exemple : le mot flamand veld, champ, écrit velt

Ces transformations ne paraissent pas justifiées et sont à rejeter. Elles présentent notamment l'inconvénient de provoquer, dans certains cas, des confusions entre des sons différents. Tout particulièrement entre le son /u/ de la graphie "oe" et celui de la graphie "ou" du flamand et du néerlandais, qui correspond en réalité à la diphthongue /ou/, "o-ou" en français. Exemples : dans les mots néerlandais hout, bois et koud, froid, en flamand hout et coud, prononcés /hout/ et /koud/.

8.5.3.2. L'héritage historique

La seconde source de différenciation entre la graphie du néerlandais et celle du flamand du Westhoek réside dans le fait que l'orthographe du néerlandais, comme sa grammaire, a évolué depuis la fin du XVIII^e siècle, époque où la Flandre méridionale a été rattachée à la France, et surtout depuis le XIX^e siècle, lorsque le flamand a cessé d'être enseigné et écrit en France. Langue transmise oralement, le flamand présente dans la graphie des noms de lieux, de nombreux archaïsmes que l'on retrouve dans l'orthographe des noms de famille. Exemples : la graphie "qu" pour le son /kw/, écrit "kw" en néerlandais actuel, comme dans le mot flamand quaed, mauvais, kwaad en néerlandais ; "x" pour le son /ks/ écrit "ks" en néerlandais, comme dans le nom de commune Uxem ; "s" pour le son /z/ écrit "z" en néerlandais, comme dans le mot flamand swart, noir, zwart en néerlandais

Le flamand transcrit "ae" la voyelle longue /ā/ ("a" long), alors que le néerlandais utilise la transcription "aa", redoublant la voyelle "a". Exemples : le mot flamand straete, rue, en néerlandais straat ; le mot flamand haege, haie, en néerlandais haag

Ces tournures anciennes, auxquelles les gens du Westhoek sont habitués, ont paru, quant à elles, pouvoir être conservées.

8.5.3.3. Le particularisme flamand

Certaines originalités graphiques, enfin, correspondent à des différences de prononciation entre le west-vlaemsch et le néerlandais.

Les Flamands du Westhoek écrivent "eu", prononcé /é/ comme en français, ce qui, en néerlandais, s'écrit et se prononce "o". Exemple : le mot néerlandais molen, moulin, devient en flamand meufen

De même, pour en adoucir la prononciation, ils ajoutent volontiers un "e" aux mots néerlandais se terminant par une consonne qui, de ce fait, peut se transformer. Exemple : le mot néerlandais dreef, avenue plantée d'arbres, devient en flamand dreve.

Le flamand possède également un son /š/, écrit "sch", qui n'existe plus, dans les finales, en néerlandais. Exemple : vlaemsch, flamand, correspond au néerlandais vlaams.

(1) Ces terminaisons en hem ou ghem ont parfois évolué en hen ou ghen et ghen

(2) Symbole de l'Alphabet Phonétique International

(3) Algemeen beschaafd nederlands ou ABN

Il faut noter cependant que, pour se conformer à l'usage, certaines différences de prononciation ne seront pas transcrites. Ainsi, on écrira en flamand "uy", graphie ancienne de "ui" prononcé en néerlandais /*œi*/. approximativement comme le français œil, alors que le flamand prononce /*ü*/. Exemples : le mot néerlandais huis, maison prononcé /*hœis*/ devient en flamand huys, prononcé /*hūs*/ ; ou encore le mot néerlandais kruis, croix, prononcé /*krœis*/ devient en flamand cruys, prononcé /*krūs*/

On écrira de même "y" ce qui en flamand se prononce /*i*/ et en néerlandais /*èi*/. approximativement comme le français veille. Exemple : le mot néerlandais dijk, fossé, prononcé /*dèik*/ devient en flamand dyck, prononcé /*dik*/.

Quelques précisions doivent être données ici sur le redoublement des voyelles.

Pour marquer l'allongement d'une voyelle (ce qui en français s'opère par le recours à l'accent circonflexe), le néerlandais redouble cette voyelle lorsque celle-ci se trouve dans une syllabe fermée, c'est-à-dire terminée par une consonne. Ainsi le son /*ā*/ s'écrit "aa" en néerlandais. /*ē*/ s'écrit "ee", /*ō*/ "oo", /*ū*/ "uu".

Une exception pour /*i*/ qui s'écrit "ie".

Mais, toujours en néerlandais, ce redoublement n'a pas lieu lorsque la syllabe est ouverte. Exemple : le mot beek, ruisseau, qui ne comporte au singulier qu'une syllabe fermée, devient, par adjonction de la terminaison du pluriel "en" : beken, mot de deux syllabes dont la première est ouverte. De ce fait, le "e" de celle-ci, quoique long, n'est pas redoublé.

Le flamand, quant à lui, ne se conforme pas toujours à cette règle. Il écrira bien beek, beken comme en néerlandais, mais il écrira, en revanche, abeele, tremble. Cette particularité correspond à l'existence de sons que ne connaît pas le néerlandais :

- "ae" correspond en flamand à un son tendant vers "o" ;
- "ee" se prononce en flamand comme un "e" mouillé (voir ci-dessous en 8.5.4.1.) ;
- "oo" correspond en flamand à un son tendant vers "ou" français.

Ainsi donc, sur tous ces points encore, le maintien d'une graphie distincte paraît justifié.

8.5.4. Règles de prononciation

On peut tenter de dresser de la façon suivante le tableau des différentes lettres, ou groupes de lettres, employées en west-vlaemsch

8.5.4.1. Voyelles

"a", "e", "i", "o", "u", sont brefs dans une syllabe fermée :

- "i" bref se prononce /*é*/ très fermé ; exemple : pit, puits se prononce plutôt /*pét*/ que /*pit*/.

"a", "e", "i", "o", "u", sont longs dans une syllabe ouverte ; exemple : pape, curé, prononcé /*pāpē*/.

"ae", "ee", "ie", "oo", "uu", sont toujours longs, même dans une syllabe fermée :

- "ae" a une prononciation qui tend vers "o" ; exemple : haeze, lièvre prononcé /*hōze*/ ;

- "ee" rend souvent un son mouillé ; exemple : abeele, tremble, prononcé /*abéilē*/ ;

- "oo" a une prononciation tendant vers "ou" français ;

- "uu" a une prononciation qui tend vers "eu" français ; exemple : muur, mur, prononcé /*māer*/

"oe" a la valeur du français "ou" ; exemple : broek, marais, se prononce /*bruk*/.

"uy" se prononce approximativement comme un "u" long ; exemple : huys, maison, se prononce /*hūs*/

8.5.4.2. Diphtongue

"ou" n'a pas la même valeur qu'en français ; il s'agit d'une diphtongue qui se prononce /*ou*/ . Exemple : hout, bois, se prononce /*hout*/.

8.5.4.3. Semi-consonnes

"y" et "w" sont des semi-consonnes, "y" semi-consonne palatale et "w" semi-consonne bi-labiale.

8.5.4.4. Consonnes

A la différence du français, le flamand prononce les consonnes finales. Exemple : pot, pot, se prononce /*póté*/.

"c", en début de mot est dur et a la valeur de "k". Exemple : cruys, croix, se prononce /*krūs*/.

"d" final se prononce plutôt /*t*/ . Exemple : veld, champ, se prononce /*vèlt*/.

"g", au début d'une syllabe, est aspiré. Exemple : haege, haie, se prononce /*haèghé*/.

"g" final se prononce comme le "ch" allemand. Exemple : dag, jour, se prononce /*daX*/.

"qu" se prononce /*kw*/ . Exemple : quaed, mauvais se prononce /*kwā^od*/.

"s" initial suivi d'une voyelle ou d'une semi-consonne se prononce comme "z". Exemple : swaen, cygne, se prononce /*zwā^od*/.

"v" a la même valeur qu'en français.

8.5.5. Les toponymes flamands

Quelques éléments de syntaxe permettront de mieux comprendre la composition et le sens des toponymes flamands

8.5.5.1. Les déclinaisons

A la différence du néerlandais, le flamand a conservé des déclinaisons ; comme en allemand, celle-ci comportent quatre cas : nominatif, génitif, datif, accusatif.

8.5.5.2. L'article

L'article défini singulier est au masculin "den", au féminin "de", au neutre "het" (souvent abrégé en "t"). L'article défini pluriel est "de" pour tous les genres.

A noter le génitif de l'article qui est "des" au masculin et au neutre singuliers (parfois abrégé en "s"), "der" au féminin singulier et à tous les genres du pluriel.

8.5.5.3. Le nom

Le pluriel du nom est généralement en "-en".

Le nom déterminant se place avant le déterminé. Exemple : 's abshof, la ferme de l'abbé.

8.5.5.4. L'adjectif

L'adjectif est toujours placé devant le nom auquel il se rapporte. Exemples : de oude gracht, le vieux fossé ; het droog land, la terre sèche.

Il prend la terminaison "e" au masculin et au féminin singuliers ainsi qu'à tous les genres du pluriel.

8.5.6. Termes fréquents dans les toponymes du Westhoek

8.5.6.1. Termes géographiques

Beke, francisé en becque, ruisseau,

Berg, mont, s'applique en fait à tout point plus élevé que la plaine elle-même.

Broek, francisé en broucq ou broucq, marais, Duyn, dune

Hil, parfois Hille ou Hel, colline.

Land, terre ou pays.

Moere, marais,

Neder, en bas.

Noord, parfois francisé en Nort, au Nord.
Oost, parfois Ost. à l'Est.
Op, en haut,
West, à l'Ouest.
Zuyd, parfois Zuyt, au Sud.

8.5.6.2. Aménagement du terroir et constructions diverses

Brugge, pont.
Cappel ou Cappelle, chapelle,
Dam, digue,
Dyk, parfois Dyck, courant d'eau fossé,
Gracht, fossé.

Hof ou Hove, manoir ou ferme,
Huys ou Huus, maison,
Kerk ou Kerke, francisé en kerque. église.
Leet, fossé.
Meulen (parfois très déformé), moulin,
Straete, route,
Vaert, canal,
Voord ou Voorde, parfois francisé en fort, gué (comparer
l'anglais ford et l'allemand Furt).
Watergang, canal de drainage dans le système des
wateringues, en plaine maritime,
Weg, chemin.

Table des planches et figures

PLANCHE 1 Principales limites dialectales	4
PLANCHE 2 Commune de la Martre	10
PLANCHE 3 Commune associée	11
PLANCHE 4 Commune de Peyroules	12
PLANCHE 5 L'Alsacien *	19
PLANCHE 6 Le Pays Basque français *	25
PLANCHE 7 Les Évêchés bretons *	28
PLANCHE 8 Répartition des deux principaux dialectes corses *	32

Apports linguistiques

FIGURES 1 à 5 Des origines à l'époque romaine	7
FIGURES 6 à 11 Les formations germaniques	8
FIGURES 12 et 13 Celtes et Vascons	9
FIGURE 14 Aires d'extension des dialectes allemands	20

* Sur les planches 5, 6, 7, 8, le quadrillage correspond au découpage de la Carte de France au 1 : 50 000.

Extrait du Tableau des signes conventionnels
de la carte de France au 1:25 000 (1978)

Chef-lieu, de département (1) d'arrondissement (2) de canton (3), de commune (4)	1	2	3	4
	PF	SP	CT	C
Désignation des routes	A 31	N 607	D 81	
Population en milliers d'habitants	173.6	0.3	0.15	0.08

ECRITURES

Lieux habités :

de plus de 100 000 habitants	ROUEN
de 25 000 à 100 000 habitants	COLMAR
de 5 000 à 25 000 habitants	LA RÉOLE
de 1 000 à 5 000 habitants	Murat
de 200 à 1 000 habitants	Noyarey
de moins de 200 habitants	St-Jean
groupe d'habitations	la Poyat
construction isolée	la Garde Chât

Lieux-dits non-habités :
(forêt bois parc lieu dit)

FORÊT
FORÊT
FORÊT
Forêt, Bois
Forêt, Bois
Bois, Lieu-dit
Bois, Lieu-dit

Orographie : (montagne sommet pointe cap pic aiguille
plateau vallée combe île rocher.)

MONTS
MONTS
MONTAGNE
Montagne
Montagne
Montagne
Montagne

Détails remarquables et désignations : Grte . Pyl . Rnes - Anc carr
Chât . Gare . Tr . Silo

Hydrographie : (fleuve, rivière, ruisseau, canal, glacier
golf, baie, anse.)

FLEUVE
FLEUVE
FLEUVE
Fleuve
Fleuve
Fleuve

ABRÉVIATIONS

Abandonné	Aband.	Conton	Cont.
Abattoir	Abatt.	Cantonnier	Cant.
Abbaye	Abb.	Cap	C
Abreuvoir	Abv.	Carrefour	Carraf.
Administratif	Adm.	Carrière	Carr.
Aérafin	Aér.	Cascade	Casc.
Aérodrome	Aérod.	Caserne	Cas.
Aéronautique	Aéron.	Cathédrale	Cath.
Agricole	Agric.	Central téléphonique	C téléph.
Aiguille	Aig.	Centrale électrique	C électr.
Alimentation	Alim.	Chalet	Chal.
Ancien	Anc.	Champignonnière	Champign.
Antenne	Ant.	Chapelle	Chap.
Appartement	Apprt.	Château	Chât.
Aqueduc	Aquc.	Château d'eau	Chât. d'eau
Ardoisière	Ardois.	Château fort	Chât. fort
Arrondissement	Arrond.	Chaussée submersible	Ch. subm.
Arsenal	Ars.	Chemin	Chem.
Artillerie	Artill.	Cheminée	Cham.
Assèchement	Asséch.	Cimetière	Cim.
Atelier	Atel.	Citadelle	Citad.
Avenue	Av.	Citerné	Cit.
Avicole	Avic.	Clairière	Clair.
Baignade	Baign.	Clinique	Clin.
Balise	Bal.	Clocher	Cler.
Balise à tourelle	Bal. ou Tille	Clocheton	Clon.
Ballastière	Ballast.	Col	C
Baraque	Baraq.	Collège	Coll.
Barrage	Bgr.	Colombier	Colomb.
Basilique	Basil.	Colonie	Colon.
Bassin	Bass.	Colonie de vacances	Colon. de vac.
Bastide	Bast.	Commune	Comm.
Bâtiment	Bât.	Conduite	Cond.
Batterie	Batt.	Conduite forcée	Cond. forc.
Belvédère	Belv.	Construction	Constr.
Bergerie	Berg.	Coopérative	Coop.
Blockhaus	Blockh.	Coupure	Coup.
Bois	B	Couvent	Couv.
Barne	Bne	Crassonnière	Crass.
Bosquet	Bosq.	Croix	Crx.
Bouche	Bche	Débarcadère	Débarc.
Bourg	Bg.	Décantation	Décant.
Brasserie	Brass.	Défilé	Déf.
Briqueterie	Briq.	Département	Dépt.
Brizants	Bris.	Départemental	Déptal.
Cabane	Cab.	Détention	Détent.
Câble électrique	Câble électr.	Digue de barrage	Digue
Câble sous-marin	Câble s.-mar.	Digue de resserrement	Digue
Cale d'accostage	Cale	Dispensaire	Disp.
Cale de construction	Calc.	Distillerie	Dist.
Cale de halage	Slip	Dolmen	Dolm.
Cale de lancement	Cale	Domaine	Dom.
Calvaire	Calv.	Domanial	Dom.
Campement	Camp.	Donjon	Donj.
Canal	Can.	Eau minérale	Eau min.
Canalisé	Canal.	Ecluse	Ecl.

